



2014

Rapport de présentation du Budget Primitif



Conseil Municipal du 19 décembre 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	5
I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2014	7
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	8
3. Total budget primitif	9
II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 PAR CHAPITRES	10
1. Fonctionnement	10
2. Investissement	12
3. Les soldes intermédiaires de gestion	14
4. Rappel des données d'analyse financière	16
5. Solvabilité de la collectivité	16
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	17
III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19
1. Opérations	19
2. Crédits hors opérations	23
IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	27
V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29
1. Evolution des principaux postes par rapport au BP 2014	29
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	30
3. Les charges de personnel : chapitre 012	33
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	35
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	36
6. Charges financières : chapitre 66	36
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	37
VI. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2014 :	39
2. Produits des services : chapitre 70	40
3. Impôts et taxes : chapitre 73	41
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	43
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	44
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	44
7. Produits financiers : chapitre 76	44
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	44
VII. MOUVEMENTS D'ORDRE	46
VIII. PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT	47
1. Mission services partagés – Dépenses et Recettes	50
2. Mission péréquations et délégations de l'Etat- Dépenses et recettes	52
3. Mission achats et gestion du patrimoine – Dépenses et recettes	54
4. Mission aménagement du territoire – Dépenses et recettes	56
5. Mission espaces publics – Dépenses et recettes	58
6. Mission collecte et traitement des ordures ménagères – Dépenses et recettes	60
7. Mission éducation – Dépenses et recettes	62

8.	Mission petite enfance – Dépenses et recettes	64
9.	Mission culture et animation – Dépenses et recettes	66
10.	Mission jeunesse et sports – Dépenses et recettes	69
11.	Mission solidarité directe – dépenses et recettes	71
IX.	PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2014	73
1.	Agir sur les déplacements	74
2.	Agir sur l'énergie et les fluides	77
3.	Agir à travers la commande publique	80
4.	Agir sur les déchets	81
	BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT	83
	BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	85
	BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT	87

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 14 novembre dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2014 :

- Limitation de l'évolution des charges de fonctionnement des services à 0,96 %,
- Maitrise de la masse salariale et maintien de l'effectif,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Stabilité globale des subventions aux associations,
- Progression des recettes des services,
- Accroissement nécessaire du niveau d'investissement,
- Prise en compte du fort effet « mesures nouvelles de l'Etat »,
- Augmentation des prélèvements au titre de la solidarité,
- Contribution renforcée à la diminution de la dépense publique des collectivités,

Le rapport de présentation du budget primitif 2014 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Cette partie est complétée par une présentation analytique de l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnement par politiques publiques.

En troisième partie sont présentés les principaux efforts de la Ville en matière de développement durable en 2014 dans l'encart vert.

Une nouvelle donne en matière de finances locales,

Un environnement économique et social avec une croissance atone et un marché du travail dégradé,

Des marges de manœuvre qui se réduisent fortement,

Un désengagement de l'Etat,

Le renforcement des péréquations,

Une dynamique des recettes courantes affaiblie par le gel des dotations de l'Etat,

La dépense publique au cœur de l'effort,

La baisse de l'épargne brute et de l'autofinancement volontaire de la Ville, due à la progression plus rapide des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes courantes.

Ce budget n'intègre pas les incidences financières liées au changement des rythmes scolaires en septembre 2014.

I. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le désengagement financier de l'Etat se poursuit en aggravant fortement l'effet de ciseaux qui rend l'équilibre du budget 2014 très tendu, d'autant plus que la Ville maintiendra son effort d'investissement à un niveau très élevé avec une montée en puissance des projets structurants engagés : la requalification de la place des Rotondes, la construction du nouveaux CTM et de la déchetterie.

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	62 175 616 €	Recettes réelles	73 024 620 €
Dépenses d'ordre	10 865 266 €	Recettes d'ordre	16 262 €
Dépenses totales	73 040 882 €	Recettes totales	73 040 882 €

Le niveau d'évolution de la section de fonctionnement est de :

- + 2,9 % en dépenses réelles (62,2 M€ pour 60,4 M€ au BP 2013)
- + 1,9 % en recettes réelles (67,2 M€ pour 66 M€ au BP 2012) (hors produit exceptionnel¹)

⚠ Le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimé ci-dessus intègre les dépenses liées aux mesures imposées par l'Etat (1,25 M€) soit 70 % de l'augmentation totale. Seul 0,9 % résulte de l'ajustement volontaire fait par la Ville pour prendre en compte les hausses contractuelles.

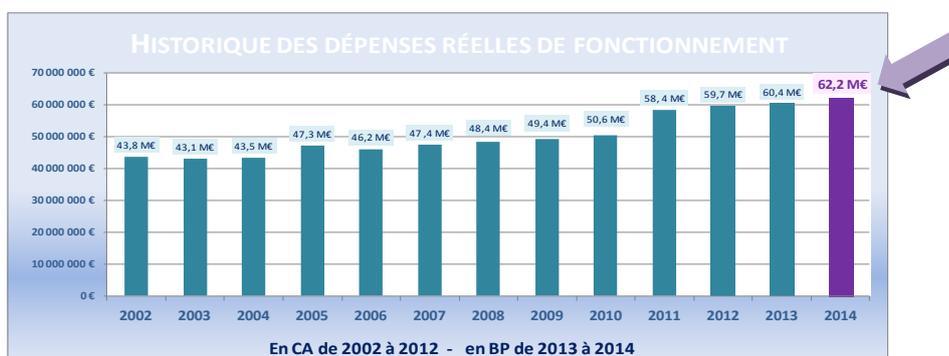
Une hausse raisonnée des dépenses de fonctionnement maîtrisées par la Ville,

Un rapport récent de la Cour des comptes met en évidence la progression de la dépense publique de fonctionnement :
« 3,1 % en plus de l'inflation chaque année en moyenne depuis 1983 »,

A Saint-Germain-en-Laye, sur les treize dernières années, la progression moyenne des dépenses réelles de fonctionnement, intégrant les nouvelles péréquations n'a été que de 2,4 %, inflation comprise, grâce à sa gestion rigoureuse engagée depuis de nombreuses années sans pour autant altérer la qualité des services publics.

En 2014, l'excédent courant de la section de fonctionnement (hors produits exceptionnels) est en baisse de 9,4 % il passe de 6,4 M€ en 2013 à 5,8 M€ au BP 2014.

Ce résultat diminue d'autant l'autofinancement volontaire de la Ville qui faiblit de 12,5 % en passant de 5,6 M€ en 2013 à 5 M€ en 2014.



Historique des dépenses réelles de la Ville. Pour mémoire en 2005, la subvention versée à Qpark (1,95 M€) était passée en fonctionnement. Depuis 2011, les prélèvements au titre des péréquations (6,6M€ à 7,3M€) sont inclus en dépenses réelles de fonctionnement. En 2014, les mesures nouvelles de l'Etat (+ 1,3 M€).

¹ Recettes ventes SEMAGER

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	27 900 263 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>24 210 750 €</i>
Dépenses d'ordre	16 262 €
Dépenses totales	27 916 525 €

Recettes réelles	17 051 259 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>11 696 259 €</i>
Recettes d'ordre	10 865 266 €
Recettes totales	27 916 525 €

⚠ Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2014 est en hausse de 12 % (24,21 M€ pour 21,65 M€ au BP 2013).

Le niveau d'évolution de la section d'investissement est de :

- + 10 % en dépenses réelles (27,9 M€ pour 25,4 M€ au BP 2013)
- - 14 % en recettes réelles (17,1 M€ pour 19,8 M€ au BP 2013) → cessions 2014 : -3,4 M€

Entre 2008 et 2014, la Ville aura consacré plus de 148 M€ à ses dépenses d'équipements pour les principales réalisations suivantes : le Parc de la Maison Verte, les places Charles de Gaulle et André Malraux, la bibliothèque, la place du Marché neuf, la restauration de l'école des Ecuyers, le réaménagement de la CLEF, la crèche des Comtes d'Auvergne, la crèche du Bois Joli, la mise aux normes des terrains de football du Stade, le parc à cycles du RER, le square Giraud Teulon, le gymnase des Lavandières, la place des Rotondes...

En 2014, un budget de 24,2 M€ est inscrit. Ce nouvel effort en investissement positionne la Ville à un niveau très largement supérieur à la moyenne des dépenses d'équipements en euros par habitant des villes de taille comparable.

Pour mémoire, la moyenne des villes de la strate 20.000 à 50.000 habitants était en 2012 de 432 €/habitant (sources : DGCL valeur CA 2012).

Un niveau d'investissement privilégié,

Les dépenses d'équipement, en progression depuis plusieurs exercices, seront maintenues à un niveau très élevé en 2014 pour poursuivre l'avancée des projets phares de la Ville comme le réaménagement de la Place des Rotondes, le nouveau centre technique municipal, la déchetterie municipale et la vidéo protection.



Historique des dépenses d'équipement de la Ville depuis 2002. En 2009, le pic de dépenses correspond aux acquisitions du foncier pour le futur éco quartier Pereire (5 M€) et en 2012 à l'achat du 98 rue Léon Desoyer (6,3 M€) revendu simultanément.

3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

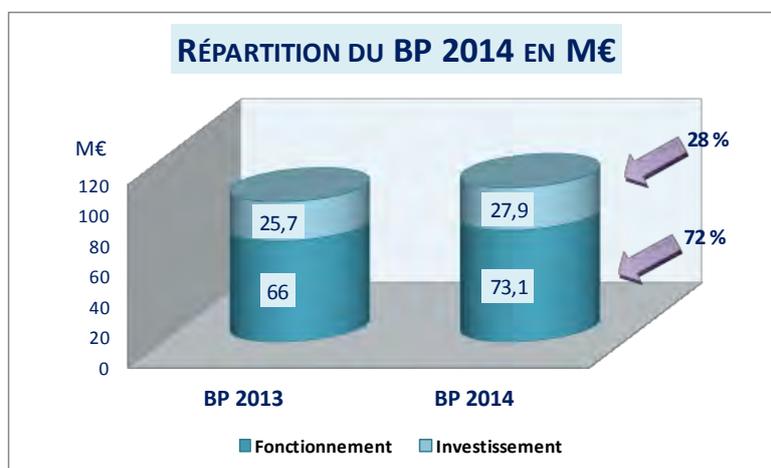
Le total du budget primitif 2014 est en hausse de 10 % du fait notamment d'un produit exceptionnel (5,8 M€), lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issu des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER, qui sera reversé à La Ville en 2014.

Dépenses réelles	90 075 879 €
Dépenses d'ordre	10 881 528 €
Dépenses totales	100 957 407 €

Recettes réelles	90 075 879 €
Recettes d'ordre	10 881 528 €
Recettes totales	100 957 407 €

Rappel BP 2013 : 91 723 574 €

Rappel BP 2013 : 91 723 574 €



Les idées clefs du BP 2014 de la Ville,

Une maîtrise encore renforcée des dépenses de fonctionnement et une politique d'investissement ambitieuse,
Une forte pression budgétaire due aux mesures imposées par l'Etat dont la montée en puissance impose à la Ville de nouvelles dépenses,

Un équilibre tendu et fragilisé par ce désengagement de l'État,

Mais les choix stratégiques de gestion pris antérieurement et « capitalisés » permettent aujourd'hui à la Ville de réaliser ses projets d'envergure en limitant le recours à l'emprunt.

A partir du 1^{er} janvier 2014 par application de l'art 68 de la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2012 les taux de TVA devraient évoluer comme suit :

- le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à **20 %**,
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, la collecte et le traitement des ordures ménagères, sera relevé de 7 % à **10 %**,
- le taux réduit, auquel sont soumis les produits considérés comme de première nécessité (produits alimentaires et énergie), sera abaissé de 5,5 % à **5 %**. ⚠ Cette baisse reste à confirmer.

II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2014 de la section de fonctionnement de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
	CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	19 534 727 €
012	Charges de personnel	29 023 796 €
014	Atténuations de produits (FNGIR)	7 906 313 €
65	Autres charges de gestion courante	3 962 660 €
66	Charges financières	813 920 €
67	Charges exceptionnelles	934 200 €
042	Dotations aux amortissements	1 949 700 €
023	Virement	8 915 566 €
	<i>Total</i>	<i>73 040 882 €</i>

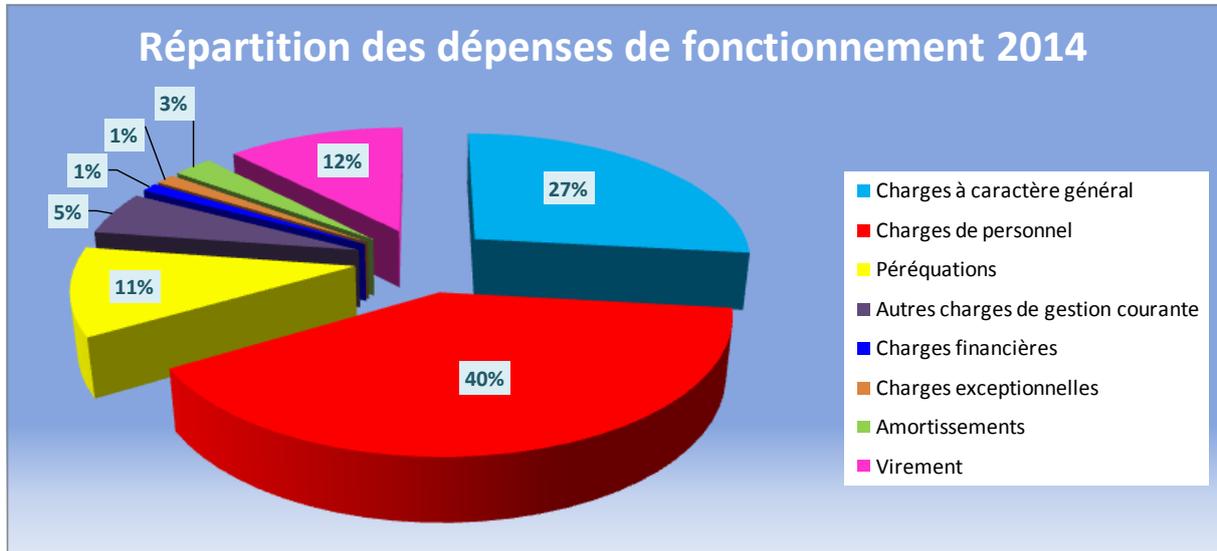
RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT
70	Produits des services	9 742 615 €
73	Impôts et taxes	38 264 376 €
74	Dotations et subventions	16 329 025 €
75	Autres produits de gestion courante	2 739 224 €
76	Produits financiers	6 000 €
77	Produits exceptionnels	5 866 680 €
013	Atténuations de charges	76 700 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 262 €
	<i>Total</i>	<i>73 040 882 €</i>

Rappel BP 2013 : 66 003 633 €

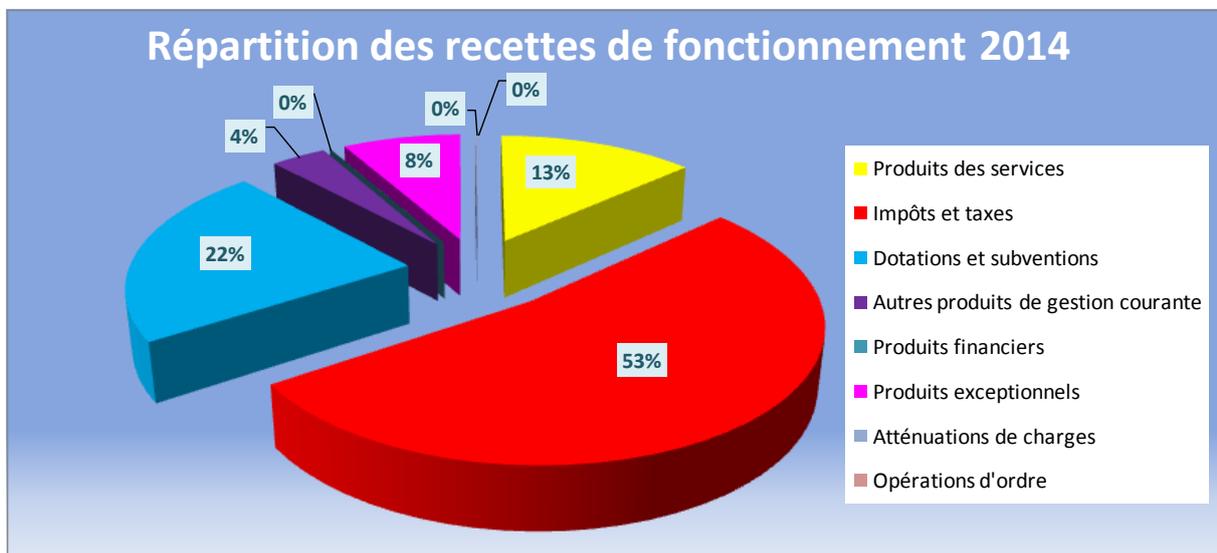
Rappel BP 2013 : 66 003 633 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2014 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2014 de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

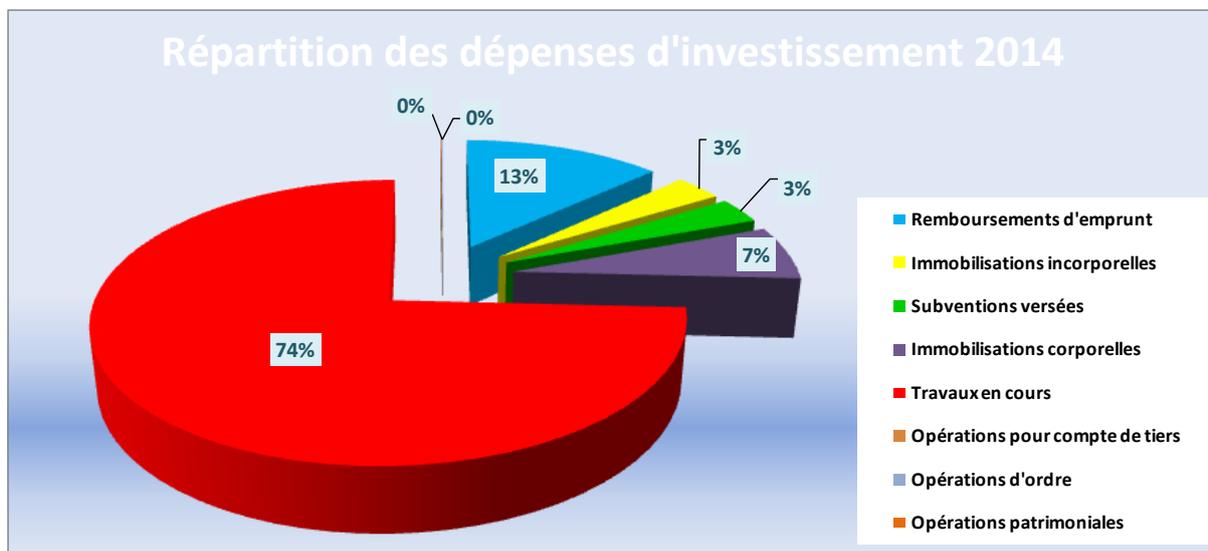
DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	3 669 513 €	10	Dotations et fonds propres	2 690 000 €
20	Immobilisations incorporelles	877 293 €	13	Subventions	1 799 488 €
204	Subventions d'investissement	867 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	9 911 771€
21	Immobilisations corporelles	1 790 805 €	024	Cessions	2 630 000 €
23	Total des travaux en cours	20 675 652 €	45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €	040	Dotations aux amortissements	1 949 700 €
040	Opérations d'ordre entre section	16 262 €	021	Virement	8 915 566 €
	<i>Total</i>	<i>27 916 525 €</i>		<i>Total</i>	<i>27 916 525 €</i>

Rappel BP 2013 : 25 719 941 €

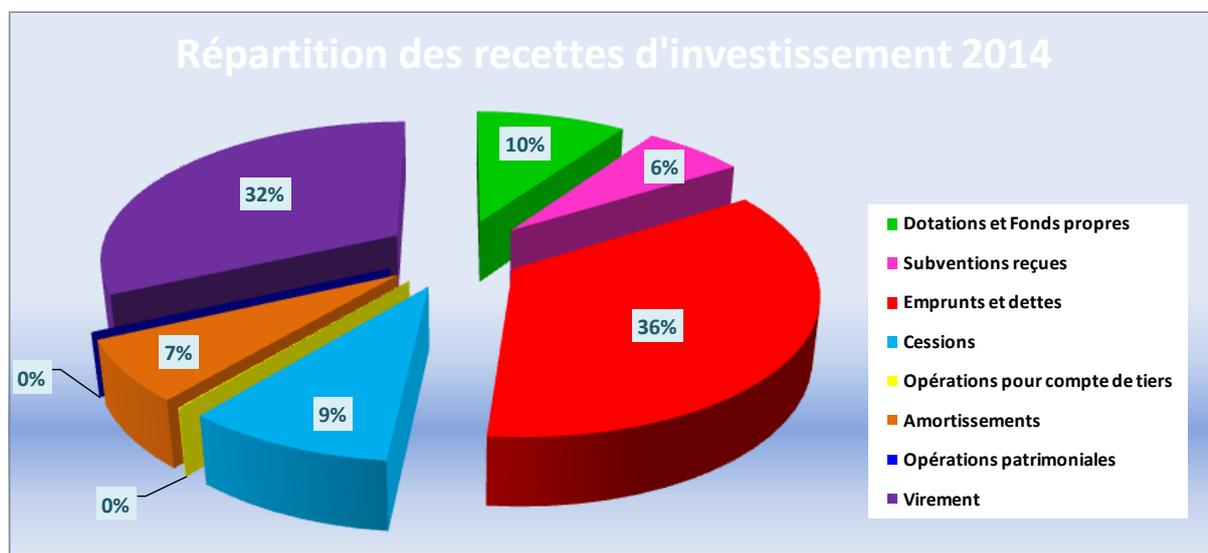
Rappel BP 2013 : 25 719 941 €

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2014 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion, d'expliciter le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire des comparaisons avec les exercices précédents. Pour 2014, afin de comparer des éléments de même périmètre, deux colonnes ont été renseignées avec et sans le produit exceptionnel de la SEMAGER.

En M€	BP 2012 FNGIR 6,5 M€	BP 2013 FNGIR 6,5 M€ et FPIC 0,7 M€	BP 2014 FNGIR 6,5 M€ et FPIC 1,3 M€	BP 2014 FNGIR 6,5 M€ et FPIC 1,3 M€ avec recettes exceptionnelles
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	65.7	66.0	67.2	73.0
Recettes fiscales (3 taxes + O.M.) et CET	33.7	33.4	34.6	34.6
Autres (hors cessions et dettes)	32.0	32.6	32.6	38.4
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	58.7	59.6	61.4	61.4
Charges de personnel (012)	28.1	28.3	29.0	29.0
Autres dépenses (hors financières)	30.6	32.1	32.4	32.4
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	7.0	6.4	5.8	11.6
Charges financières	0.6	0.8	0.8	0.8
ÉPARGNE BRUTE	6.4	5.6	5.0	10.8
Pour information, le virement	4.5	3.6	3.1	8.9
Remboursement de la dette en capital	3.2	3.8	3.7	3.7
ÉPARGNE NETTE	3.2	1.8	1.3	7.1

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014
RECETTES D'INVESTISSEMENT <i>DONT</i> :	7.3	9.6	7.1
FCTVA	1.6	2.0	2.6
Subventions	0.69	1.3	1.8
Cessions, ventes	4.32	6.0	2.6
Autres	0.69	0.3	0.1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <i>DONT</i> :	22.5	21.6	24.2
Travaux	16.0	18.2	20.7
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-15.2	-12.0	-17.1

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel effort est nécessaire en 2014 :

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 avec recettes exceptionnelles
Épargne nette (a)	3.2	1.8	1.3	7.1
Déficit d'investissement (b)	-15.2	-12.0	-17.1	-17.1
BESOIN D'EMPRUNT (2)	12.0	10.2	15.8	10.0

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 avec recettes exceptionnelles
Épargne brute = autofinancement	6.4	5.6	5.0	10.8

L'épargne nette, qui se doit d'être positive, s'élève à 7,1 M€ pour 2014

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 avec recettes exceptionnelles
Épargne nette ²	3.2	1.8	1.3	7.1

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2014, la Ville a donc un besoin théorique de 10 M€ et prévoit d'accroître son encours de dette de 6,3 M€ :

 Sans le produit exceptionnel, le besoin théorique d'emprunt aurait été de 15,8 M€ et l'accroissement de l'encours de dette de + 12,1 M€.

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 avec recettes exceptionnelles
Dette remboursement en capital (1)	3.2	3.8	3.7	3.7
Besoin d'emprunt (2)	12.0	10.2	15.8	10.0
Evolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	+8.8	+6.4	+12.1	+6.3

² Autofinancement de la Ville restant après prise en compte du remboursement de la dette en capital

4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 Avec recettes exceptionnelles
Pour information, le virement	4.5	3.6	3.1	8.9
ÉPARGNE DE GESTION	7.0	6.4	5.8	11.6
Charges financières	0.6	0.8	0.8	0.8
ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	6.4	5.6	5.0	10.8
Remboursement de la dette en capital	3.2	3.8	3.7	3.7
ÉPARGNE NETTE	3.2	1.8	1.3	7.1
BESOIN D'EMPRUNT	12.0	10.2	-	10.0

5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2014 Avec recettes exceptionnelles
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT (EG)	7.0	6.4	5.8	11.6
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	10.6 %	9.6 %	8 %	15.9 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT (EN)	3.2	1.8	1.3	7.1
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3,5 ANS	4,4ANS	4,6 ANS	2,3 ANS

- L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit être > à 0 et doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.
- Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
- L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.
- La capacité de désendettement doit être inférieure à 12. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque.

6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET

DEPENSES

RECETTES

73,04 M€	Charges de personnel	29,0 M€	73,04 M€
	Charges à caractère général	19,6 M€	
	Péréquations	7,9 M€	
	Autres charges/subventions versées	4,0 M€	
	Charges exceptionnelles	0,9 M€	
	Charges financières	0,8 M€	
	Epargne de gestion	10,8 M€	
	Impôts et taxes	38,3 M€	
	Dotations et Subventions	16,3 M€	
	Autres (produits des services)	12,6 M€	
	Produits exceptionnels	5,9 M€	

27,9 M€	Remboursement dettes en Capital	3,7 M€	27,9 M€
	Equipement (Acquisition, travaux, études)	24,2 M€	
	Epargne de gestion	10,8 M€	
	Ressources propres	2,7 M€	
	Subventions reçues	1,8 M€	
	Cessions	2,6 M€	
	Emprunts	10,0 M€	

III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville est réparti entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

Le budget 2014 est à nouveau marqué par la conduite de chantiers d'envergure exceptionnelle. D'une part, la poursuite du projet structurant de réaménagement de la place des Rotondes, d'autre part des projets liés à l'aménagement de l'éco-quartier Pereire, comme la construction du nouveau centre technique municipal ou de la nouvelle déchetterie intercommunale.

1. OPERATIONS

Pour permettre la poursuite des opérations lancées antérieurement, les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2014 s'élèvent à 15 M€ (contre 13,5 M€ en 2013).

Ils se décomposent ainsi :

Opération 30 : Plan systèmes d'informations → 248 500 € en 2014

Nature	BP 2014
205 LOGICIELS, LICENCES, ...	129 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	119 500€

Les logiciels budgétés en 2014 concernent :

- Divers logiciels pour les services techniques pour 59 k€,
- Remplacement du logiciel de pointage du personnel pour 50 K€,
- Intégration dans Concerto, le logiciel des prestations « familles » mis en service en janvier 2013, de la facturation du CRD pour 20 K€.

Les 120 K€ seront consacrés au remplacement du matériel en fin de vie (ordinateurs, écrans imprimantes, téléphones), à l'équipement des membres du futur Conseil Municipal et à la mise en place d'outils de pointage dans les écoles.

Opération 36 : Nouveau CTM → 3 000 000 € en 2014

L'année 2014 sera consacrée à la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et à la construction. La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

Nature	BP 2014
2313 CONSTRUCTIONS	3 000 000 €



Opération 37 : Nouveau Gymnase des Lavandières → 200 000 € en 2014

Les crédits inscrits en 2014 correspondent aux soldes des travaux et des honoraires d'architecte.

Nature	BP 2014
2313 CONSTRUCTIONS	200 000 €



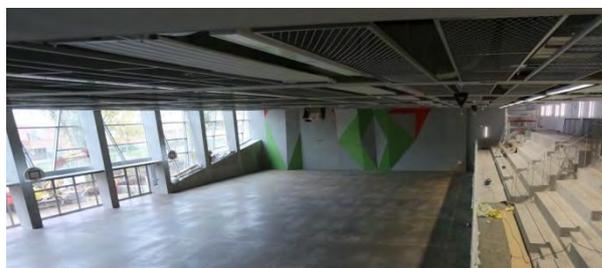
En avril 2012



En mars 2013



Le 15 novembre 2013



Le Gymnase des Lavandières inauguré le 11 décembre 2013

Opération 50 : Rampe des grottes → 1 182 600 € en 2014

La Rampe des Grottes et le Mur des Lions constituent les seuls témoins subsistants du Château Neuf et des jardins en terrasses réalisés sous Henri IV.

Ce site prestigieux a été classé Monument Historique en 1925. Les deux premières phases de l'opération de réhabilitation comprenaient l'escalier central et la première partie du Mur des Lions, la Rampe pavée et l'Escalier nord.

La troisième phase, lancée au dernier trimestre 2013, concerne la Galerie Dorique dont les parements sont profondément altérés. Les infiltrations d'eau par la rampe et d'eaux souterraines entraînent une concentration importante de sel et d'humidité. La restauration des maçonneries, devenue urgente, permettra d'atténuer ces taux et freinera la détérioration rapide de la Galerie. Les crédits inscrits correspondent à ces travaux.

Nature	BP 2014
2313 CONSTRUCTIONS	1 182 600 €



Phase I



Phase II



Phase III - La Galerie Dorique
début des travaux 4^{ème} trimestre 2013



Opération 51 : Place des Rotondes → **8 450 000 € en 2014**

L'enjeu de ce projet est de ranimer ce site, lui redonner une vie et une identité, relancer les activités et faciliter les flux des piétons en particulier vers le quartier de la gare et la rue de l'Aurore.

La nouvelle place, ouverte et praticable par tous, accueillera un bâtiment dédié au commerce et un autre aux services publics municipaux (la mairie-annexe, le poste principal de la police municipale, des salles polyvalentes de quartier) et para-publics (une maison médicale).

L'antenne locale de la CPAM sera également implantée sur la place des Rotondes.

Le boulevard Berlioz sera rehaussé pour améliorer l'insertion de la place dans son environnement et le parking souterrain situé sous la place sera ouvert au public pour recevoir les utilisateurs des services municipaux et la clientèle de la maison médicale.

En 2014, les travaux inscrits concernent la phase de construction du réaménagement du site de la place des Rotondes dont le lancement a débuté au printemps 2013.

Nature	BP 2014
2315 Installations matériel outillage techniques	8 450 000 €



Printemps 2013
Démolition de la place



Été 2013
Démolition de la couverture du boulevard Berlioz



Livraison prévue - Printemps 2015
Maquette de la future Place des Rotondes

Opération 52 : Nouvelle déchetterie → **1 450 000 € en 2014**

La déchetterie doit être déplacée afin d'améliorer les conditions d'accueil et de tri, ainsi que pour libérer le terrain actuel où les travaux de réalisation de l'éco quartier de la Lisière Pereire sont en cours.

En 2014, les crédits inscrits correspondent à la fin des études et au démarrage des premiers travaux de voiries et de réseaux divers.

Nature	BP 2014
2031 Etudes	50 000 €
2315 Installations matériel outillage techniques	1 400 000 €



Plan de la future déchetterie

Opération 53: Vidéo protection → **415 000 € en 2014**

Le projet de vidéo protection consiste à passer l'ensemble du dispositif existant en mode numérique et à implanter de nouvelles caméras. Il permettra d'avoir une meilleure couverture de la Ville, d'améliorer la qualité des images et d'en garantir une bonne exploitation.

Cela nécessite le changement des 20 caméras existantes et l'implantation et le raccordement de 16 nouvelles caméras.

Le Centre de Supervision Urbain (CSU) est en cours de modification pour accueillir cette nouvelle technologie.

Après la finalisation des études réalisées et la modification du CSU amorcée en 2013, les crédits inscrits en 2014 correspondent au remplacement des caméras existantes et à la première tranche de déploiement des nouvelles caméras.

Nature	BP 2014
2118 Installations corporelles	415 000 €



2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élevaient à 9,2 M€ contre 8,1 M€ en 2013 soit +12,2 %. Ils se décomposent ainsi :

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → + 21% en 2014

Nature	BP 2013	BP 2014
205 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	2 000 €	8 800 €
2031 FRAIS D'ETUDES	703 303 €	868 493 €
2033 FRAIS D'INSERTION	20 000 €	0 €
TOTAL	725 303 €	877 293 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études pour les projets qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études dans le domaine des bâtiments pour notamment les structures sportives (316 K€), les groupes scolaires (150 K€),
- Diverses études en urbanisme pour 220 K€.
- Diverses études concernant le domaine de l'environnement pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement (5 k€), le bilan carbone (12 k€), le plan de prévention des déchets (15 k€) ainsi que la réalisation d'une thermographie de façade (35 k€).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES → -33,5% en 2014

Nature	BP 2013	BP 2014
2042 SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	1 304 000 €	867 000 €

Ce compte concerne :

- La dernière partie de la subvention d'équipement versée à VINCI PARK pour participer au financement des travaux de réaménagement du parking du Château (266 k€),
- 600 K€ pour une subvention qui sera versée à la Ville par le Conseil Régional IdF et reversée au délégataire Dalkia/Enerlay pour les travaux de construction de la chaufferie biomasse. On retrouve ce versement pour le même montant en recettes,
- La restauration du tableau « portrait St-Vincent de Paul » pour 1 K€.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES → + 27 % en 2014

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules,...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2013	BP 2014
2111 & 2115 TERRAINS	450 000 €	1 070 000 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	55 000 €	45 000 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	200 000 €	187 500 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	94 817 €	31 360 €
2184 MOBILIER	60 140 €	129 700 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554 910 €	327 245 €
TOTAL	1 414 867 €	1 790 805 €

Les crédits inscrits correspondent :

- A l'acquisition de terrains pour le nouveau CTM et rue Saint Léger pour la continuité de l'opération du « Rû de Buzot »,
- Au remplacement de véhicules utilitaires dont un chargeur et un camion grue pour 188 K€,
- Pour l'environnement à l'achat de petits matériels, de jeux et de mobilier urbain, d'un deuxième aspirateur électrique de voirie et de corbeilles solaires (78 K€), de plantations pour (30 k€),
- Diverses opérations telles que l'équipement d'un columbarium et l'acquisition d'instruments de musique, du matériel pour la petite enfance et du matériel et mobilier de bureau pour les différents services.

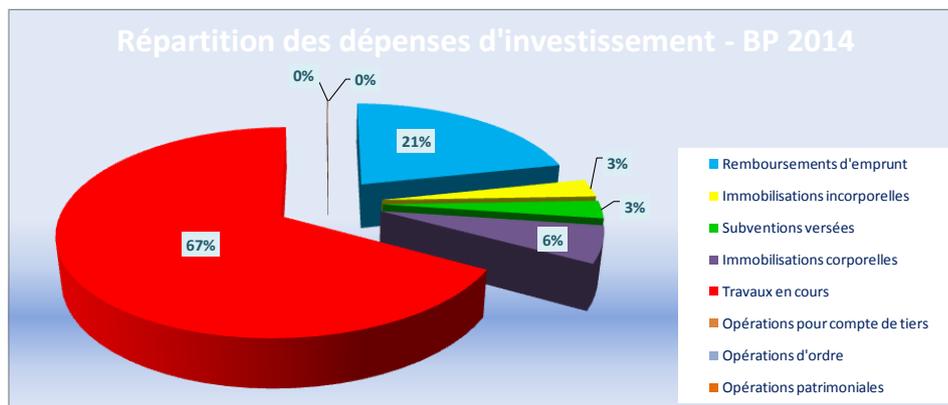
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS → + 20 % en 2014

Nature	BP 2013	BP 2014
2313 CONSTRUCTIONS	1 729 588 €	2 745 247 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 850 000 €	2 782 040 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	162 000 €	150 000 €
TOTAL	4 738 588 €	5 677 287 €

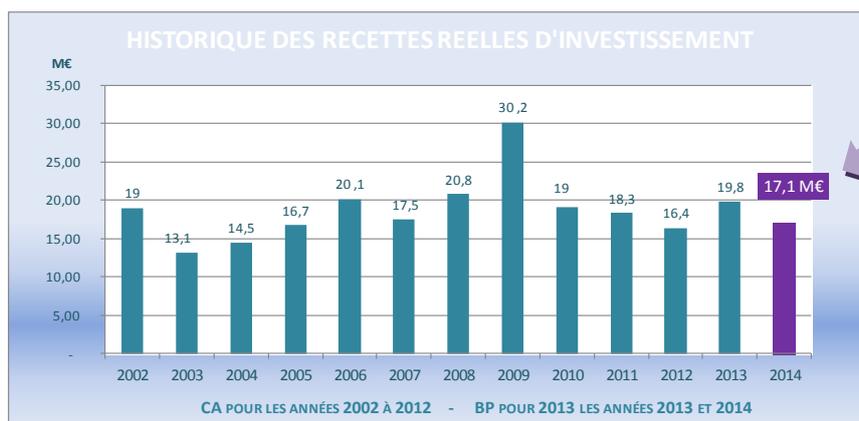
Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- Les écoles (720 K€) et les structures sportives (256 K€) :
 - o Finalisation du remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Passy,
 - o Etanchéité de la cour de l'école Frontenac,

- Aménagement des sanitaires pour le centre de loisirs à la maternelle Jean Moulin,
- Rénovation de 2 cours de tennis au Bel Air,
- Remplacement des modules du Skate Parc,
- La suite des travaux du bâtiment sis 2 rue d'Alsace pour l'accueil de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (Comue) pour 864 K€,
- Les travaux de rénovation de la voirie et éclairage public (2,5 M€) avec principalement :
 - Rue des Bucherons, rue Ampère, rue Saint Pierre, rue du Pontel, carrefour Taillevent/Saint Fiacre, allée des marronniers, allée des Carrières et avenue Taillevent (1 M€),
 - La 2^{ème} tranche du Mur antibruit (380 K€),
 - La 1^{ère} tranche du remplacement du câblage électrique de la fête des Loges (170 K€),
 - La rue Gambetta et la place royale (160 K€),
 - La 1^{ère} tranche pour la réalisation du jalonnement de la Ville (300 k€),
- La mise aux normes des quais bus (254 k€),
- La mise aux normes « PMR » des accès des bâtiments publics (160 k€),
- La 1^{ère} tranche pour la rénovation des fresques de l'église (100 k€).



IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



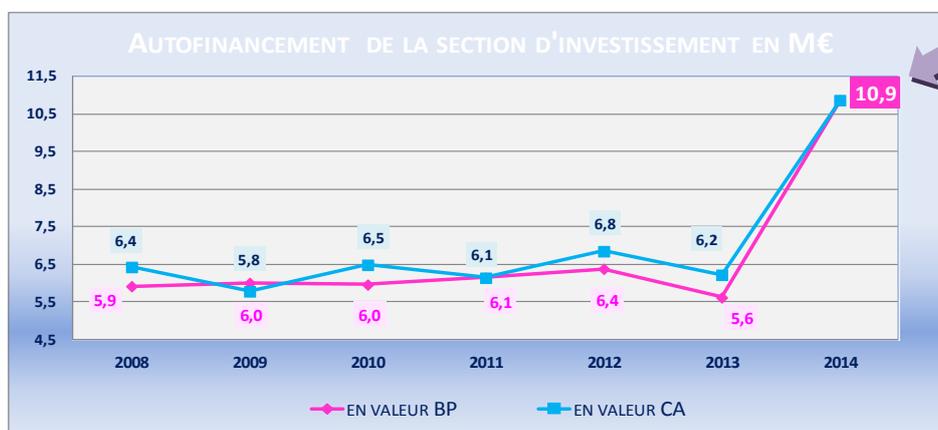
La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est constitué du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Comme cela a été précisé auparavant, en 2014, le financement des investissements sera complété par un produit exceptionnel (5,8 M€) lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issue des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER qui sera reversée à La Ville en 2014.

Le virement réel pour 2014 est donc de 8,9 M €.

En M€	2012	2013	2014	Variation
Virement	4.495	3.592	8.916	+148 %
<i>Hors produit exceptionnel 2014 SEMAGER</i>	<i>4.495</i>	<i>3.592</i>	<i>3.116</i>	<i>- 13,2%</i>
Amortissements	1.885	2.027	1.950	- 3.8 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6.381	5.619	10.865	+ 93 %
<i>Hors produit exceptionnel 2014 SEMAGER</i>	<i>6.381</i>	<i>5.619</i>	<i>5.066</i>	<i>- 9,8 %</i>

Hors produit exceptionnel, l'autofinancement de la section d'investissement se situe dans une fourchette de 5 à 7 M€.



CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES ➡ + 22,3 % en 2014

Pour mémoire, le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (15,482 %) la TVA acquittée, sur certaines dépenses réelles d'investissement de l'exercice précédent. Un ajustement de ce taux prévu à 15,761 % reste à confirmer.

En 2014, le montant du FCTVA devrait s'élever à 2,55 M€, ce qui correspond à une progression de 0,55 M€ soit + 27,5 %.

Dans le but de simplifier la fiscalité de l'urbanisme, depuis le 1^{er} mars 2012, la **Taxe d'Aménagement** (TA) s'est substituée à la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Elle remplacera également la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS) et la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2014, la TA est inscrite pour un montant de 140 K€.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ➡ + 34,6 % en 2014

Différentes subventions sont inscrites en 2014 pour un montant total de 1,8 M€ contre 1,4 M€ au BP 2013. La Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2014 les subventions proviennent :

- du Département (485 K€) pour les projets inscrits dans le 5^{ème} contrat départemental, l'achat d'un instrument de musique et la numérisation d'archives,
- de la Région (600 k€) correspondant au solde de la subvention pour le gymnase des Lavandières,
- de l'Etat (465 K€) pour la phase III de la Rampe des Grottes,
- du produit des amendes de police pour 250 K€.

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS ➡ - 56 % en 2014

Les ventes inscrites en 2014 s'élèvent à 2,63 M€, elles concernent :

- le 74 rue Léon Desoyer (0,85 M€),
- la parcelle sous viaduc (1,6M€),
- la dernière parcelle à céder au Budget Annexe d'Aménagement dans le cadre de l'éco-quartier (0,18 M€).

V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses courantes de l'exercice subissent une progression de + 2,97 % par rapport au budget précédent dont 2,08 % sont incompressibles car résultant des mesures imposées par l'Etat pour 2014.

En 2014, la prévision moyenne d'inflation est estimée à + 1,4 %, le dernier indice connu du « panier du maire » est de + 2,1 %, l'indice des prix à la consommation continuerait sa progression à + 2 % et les taux de TVA augmenteront au 1^{er} janvier prochain.

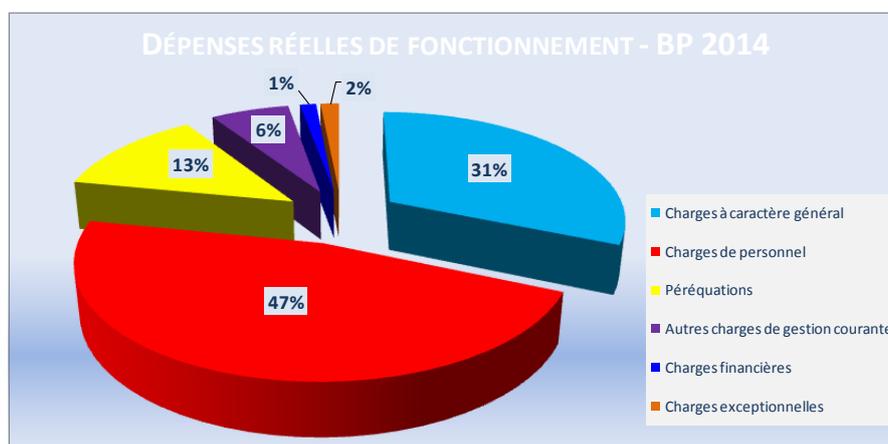
1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2014

En €	BP 2013	BP 2014	Evolution
011 Charges à caractère général	19 248 569	19 534 727	+ 1,5 %
012 Charges de personnel	28 305 496	29 023 796	+ 2,5 %
65 Autres charges de gestion courante	3 837 611	3 962 660	+ 3,3 %
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	51 391 676	52 521 183	+ 2,19 %
014 Atténuation de produit	7 297 313	7 906 313	+ 8,3 %
66 Charges financières	835 713	813 920	- 2,6 %
67 Charges exceptionnelles	859 300	934 200	+ 8,7 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 384 002	62 175 616	+ 2,97 %
 DONT NOUVELLES MESURES DE L'ETAT	-	1 253 685	+ 2,08 %

Une gestion responsable,

Hors mesures imposées par l'Etat, l'effort permanent de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement permet à la Ville de présenter un budget en progression de 0,89% malgré les hausses liées à l'inflation et aux évolutions tarifaires.

La section de fonctionnement dégagera en 2014 une épargne de gestion de 10,8 M€.



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes et détaillent quelques comptes. Ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

Une très grande rigueur dans la gestion des charges de fonctionnement des services permet à la Ville de minimiser la progression des charges générales à + 1,5 %.

Cette évolution intègre les hausses des révisions des marchés publics, les évolutions tarifaires mais surtout les surcoûts liés à une mesure majeure de l'Etat : la hausse des taux de TVA.

Chapitre 011  + 1,5% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	18.8	19.3	19.25	19.53 
Compte Administratif	19.3	19,7	-	-

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses qui sont ensuite refacturées par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- les achats de repas pour 2,49 M€ en 2014 contre 2,45 M€ en 2013,
- les achats de spectacles du théâtre dont le montant 2013 est reconduit sur 2014 soit 0,65 M€.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

En 2014 les dépenses concernant les insertions publicitaires n'y figurent plus, le marché renégocié en 2013 prévoit le versement des recettes nettes.

6042	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	2.9	3.3	3.43	3.39 
Compte Administratif	3.1	3.6	-	-

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides qui restent constantes en volume consommé mais qui subissent des hausses tarifaires. Concernant le chauffage urbain, les tarifs renégociés en 2012 seront maintenus pour la saison de chauffe 2013/2014, la construction de la chaufferie Biomasse étant différée d'une année. Ce maintien des coûts permet d'absorber en partie la hausse des tarifs des autres fluides.

6061	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.6	1.6	1.6	1.8 
Compte Administratif	1.8	1.8	-	-

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

6062-6063-6064-6065-6067-6068	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.6	1.5	1.54	1.49 
Compte Administratif	1.5	1.6	-	-

Au compte 611, fortement impacté en 2014 par les 3 % de hausse de la TVA, on retrouve les dépenses liées à des prestations de service public effectuées par des services extérieurs notamment :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères qui augmentent de 218 K€ dont 111 K€ sont liés à l'augmentation du taux de TVA,
- La rémunération des exploitants du stationnement de surface budgétée à un niveau quasiment équivalent à l'an passé soit 115 K€,
- Le nettoyage de la voirie budgété au même niveau de 2013 soit 926 K€.

611  +4,4% en 2014  Effet Etat = 50 % de la hausse 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	5.0	5.1	5.2	5.4 
Compte Administratif	4.9	5.1	-	-

Les comptes 613, regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- la location des bacs pour les ordures ménagères (246 K€),
- la location des logements du pavillon Louis XIV (166 K€),
- la location de la nacelle pour l'installation des illuminations de Noël (45 K€) et de matériel pour la fête des Loges (107 K€),
- le bail pour l'occupation du parking Pologne (30 K€),
- la location du parking 2 roues (30 K€).

613  -1,6% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.78	0.78	0.78	0.76 
Compte Administratif	0.8	0.78	-	-

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine :

- les interventions ponctuelles (6152 à 6155) pour 1,77 M€ contre 1,73 M€ en 2013,
- les interventions contractuelles liées à un contrat de maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres pour 0,75 M€ contre 0,73 M€ en 2013.

615  +2,4% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	2.5	2.5	2.47	2.52 
Compte Administratif	2.5	2.6	-	-

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Depuis 2012, le service de la communication a revu l'ensemble du processus de diffusion de l'information afin d'optimiser les coûts, rationaliser les supports papier et adapter les modes de diffusions. Cette mise en œuvre permet un abaissement des coûts (tirages réduits, grammage revu à la baisse, façonnage simplifié).

623  -2,7% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.59	0.6	0.56	0.55 
Compte Administratif	0.54	0.49	-	-

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs. La règle d'attribution des bus scolaires revue depuis la rentrée de septembre 2012 permet de contenir ce poste malgré les hausses liées à l'indexation annuelle du marché.

624 → +5% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.4	0.4	0.4	0.43 ↗
Compte Administratif	0.4	0.4	-	-

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Trois facteurs permettent de contenir la progression des dépenses : l'utilisation du réseau fibre optique de la Ville, l'optimisation du parc, et surtout l'adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPAREC.

Par ailleurs, la dématérialisation progressive des envois doit permettre de poursuivre la baisse de ces coûts d'affranchissement pour la Ville.

En 2014, la légère hausse de ce poste est due à l'installation nécessaire de nouvelles lignes spécialisées dans la quasi-totalité des centres de loisirs et au CTM.

626 → +2,9% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.4	0.38	0.32	0.33 ↗
Compte Administratif	0.36	0.35	-	-

Le compte 628 enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que celles liées à l'organisation de la fête des Loges. La hausse est liée d'une part aux révisions de prix prévisibles du contrat de nettoyage des bâtiments communaux et d'autre part celles liées au nettoyage des nouvelles structures municipales en année pleine : le gymnase des Lavandières, le point d'accès au droit et le centre de loisirs Ampère.

628 → +11,7% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.02	1.04	1.03	1.16 ↗
Compte Administratif	1.03	1.06	-	-

Remarque générale : l'ensemble de ces comptes sera, en 2014, très impacté par la hausse des taux de TVA.

Pour mémoire :

- le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à **20 %**,
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, la collecte et le traitement des ordures ménagères, sera relevé de 7 % à **10 %**,
- le taux réduit, auquel sont soumis les produits considérés comme de première nécessité (produits alimentaires et énergie), sera abaissé de 5,5 % à **5 %**. ⚠ Cette baisse reste à confirmer.

3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

En 2014, la masse salariale sera fortement impactée par une série de mesures réglementaires représentant 1,62 % de l'augmentation de ce poste (+470 k€), soit :

- Revalorisation des rémunérations de catégorie C du point d'indice,
- pour les personnels ayant un indice majoré se situant dans la fourchette 309 à 315,
- Prise en compte de l'augmentation des taux : Pension civile d'Etat, CNRACL, IRCANTEC, Cotisation vieillesse, Accident du travail et Versement transport,
- Hausse du plafond de la Sécurité Sociale,
- Suppression de la journée de carence.

La bonne maîtrise de la masse salariale et la recherche d'optimisation des effectifs permettent, dans ce contexte, de construire le budget 2014 sur les bases suivantes :

- 2 créations de poste : le gardien du nouveau gymnase des Lavandières, un gardien de police municipale,
- 2 suppressions de poste,
- Un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 0,41 %,
- 3 emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'emploi, contrat d'avenir) en année pleine,
- La mise en place d'un volet social pour les agents municipaux,
- La poursuite de stagiarisation d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire : à fin septembre le taux de chômage national atteignait 11 % soit plus de 4,8 millions de chômeurs.

Une éventuelle revalorisation des grilles indiciaires et la hausse potentielle du SMIC n'ont pas été intégrées. Le cas échéant elles feront l'objet d'une décision modificative.

Par ailleurs, les coûts salariaux liés au personnel travaillant sur l'opération d'aménagement de l'éco-quartier Pereire sont pris en charge directement sur le Budget annexe d'aménagement.

012 → +2,5% en 2014 ⚠ Effet Etat = 65 % de la hausse 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	27.9	28.1	28.3	29.0
Compte Administratif	27.3	27.6	-	-

En 2014, la répartition des salaires est pour les titulaires (71 %) et pour les non titulaires (29 %).



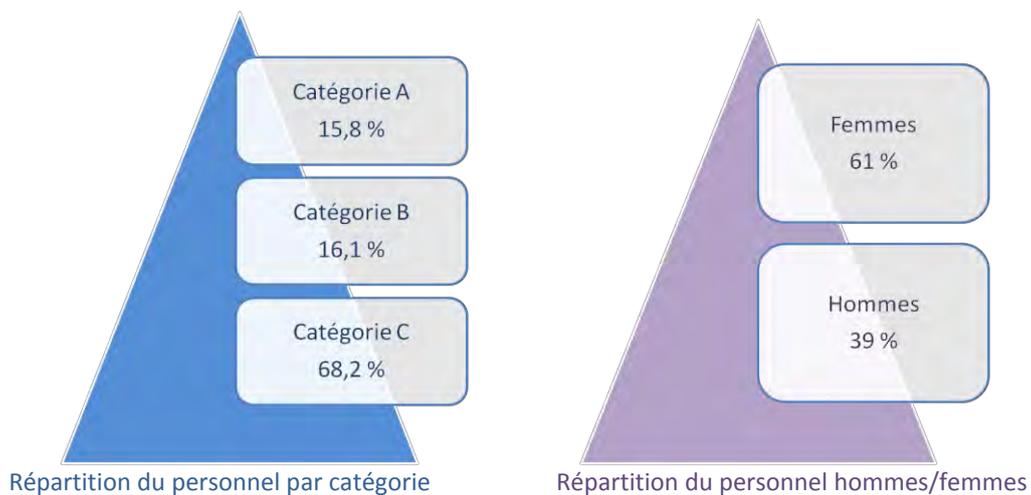
Rémunération des **titulaires** :

64111 à 64118 → +2% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	13.4	14.1	14.1	14.4
Compte Administratif	13.6	13.5	-	-

Rémunération des **non-titulaires** :

64131 → +2,3 % en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	6.1	5.6	5.9	6.0 ↗
Compte Administratif	5.3	5.9	-	-

Ci-dessous est représentée la répartition du personnel par catégorie et par sexe.



Pour mémoire : ci-dessous l'historique de la masse salariale depuis 2002 dont la moyenne d'évolution entre 2002 et 2014 s'élève à 2,4 % par an.

MASSE SALARIALE													
	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014
CHAPITRE 012	22 605 394 €	22 720 526 €	22 990 813 €	23 383 029 €	23 874 492 €	25 056 592 €	25 007 994 €	25 829 425 €	27 009 759 €	27 262 533 €	27 626 764 €	28 305 496 €	29 023 796 €
variation n/n-1	6,1%	0,5%	1,2%	1,7%	2,1%	5,0%	-0,2%	3,3%	4,6%	0,9%	1,3%	2,5%	2,5%

4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Nous retrouvons dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux péréquations. Actuellement, la Ville contribue à deux fonds de péréquations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

014  Effet Etat = 100 % de la hausse 2014	2012	2013	2014
Budget Primitif	6.5	7.3	7.9 
Compte Administratif	6.9	-	-

L'année 2014 sera la quatrième année d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle. La Ville, contributrice, versera au titre du FNGIR 6,6 M€ en 2014.

Pour mémoire, l'année de référence ayant servi de base au calcul de ce fonds intégrait le produit exceptionnel d'un gros contributeur, ce qui a conduit à une perte de 1,3 M€ par an pour la Ville.

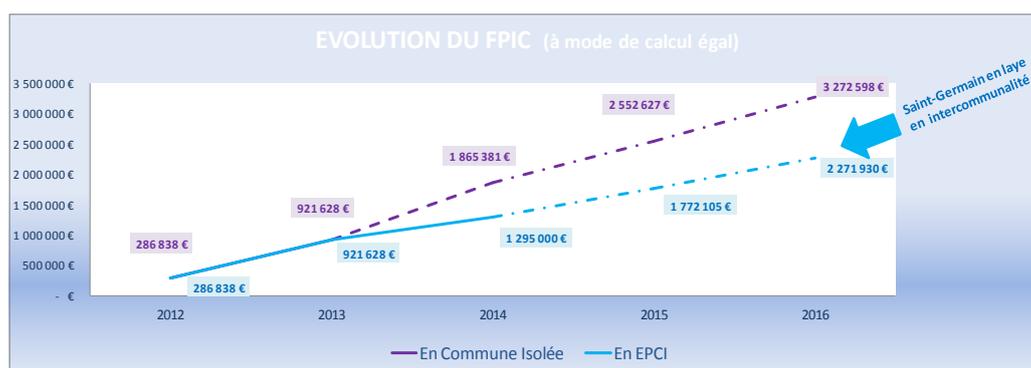
Depuis 2013, la Ville contribue au FPIC, péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités des territoires.

Le projet de lois de finance pour 2014 confirme la montée en puissance du FPIC (+ 210 M€ soit un fonds national de 570 M€) et prévoit à nouveau la modification du calcul du prélèvement afin de renforcer ses effets péréquateurs. Pour la Ville cela se traduit par :

- le plafond appliqué aux prélèvements relevé à 13 % des ressources fiscales (11 % en 2013),
- le revenu par habitant renforcé dans sa pondération à 25 % dans l'indice du calcul du prélèvement (20% en 2013).

En 2014 la Ville versera au titre du **FPIC** 1,3 M€ contre 0,69 M€ au BP 2013 soit une augmentation de + 89 %.

Il est à noter que l'entrée en intercommunalité minimise le prélèvement de la Ville qui aurait été de 1,8 M€ en tant que commune isolée.



Effet péréquisiteur renforcé pour une solidarité entre collectivités réaffirmée,

Une pression de plus en plus importante pour les communes. Pour Saint-Germain-en-Laye :

Le FNGIR : 156 € par habitant

Le FPIC : 31 € par habitant

5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

65 → +3,3 % en 2014 ⚠ Effet Etat = 59 % de la hausse	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	3.4	3.94	3.84	3.96 →
Compte Administratif	3.1	4.01	-	-

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations. Ce montant passe de 3,412 M€ en 2014 contre 3,362 M€ en 2013 (+ 1,5%) :

- La subvention pour le CCAS augmente : 500 K€ contre 487 K€ en 2013,
- La subvention versée à la CLEF augmente : 500 K€ contre 480 K€ en 2013,
- La subvention versée à l'Office du Tourisme reste constante à 161 K€ en 2014,
- Les subventions pour la Soucoupe et le Centre social Saint Léger sont maintenues au niveau de 2013,
- Les crédits consacrés aux écoles privées sont reconduits (202k€),
- Les subventions versées aux délégataires passent pour la crèche des Comtes d'Auvergne de (386 K€ en 2013 à 394 K€ en 2014) et pour la crèche Gramont de (372 K€ à 378 K€ en 2014).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- les indemnités des élus pour 325 k€ en 2014 contre 263 k€ en 2013. Cette augmentation est due essentiellement à l'affiliation au régime de sécurité sociale (assujettissement à la totalité des cotisations de sécurité sociale),
- les créances admises en non-valeur ou éteintes pour 50 K€. Ce poste est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

66 → -2,6% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.6	0.6	0.84	0.81 →
Compte Administratif	0.54	0.6	-	-

L'endettement de la Ville qui reste maîtrisé et sa gestion optimisée positionnent les charges d'intérêts à un niveau légèrement inférieur (-23 K€) à celles de 2013 soit 813 k€ au BP 2014 contre 836 k€ au BP 2013.

Pour mémoire : situation et coût de la dette au 1^{er} janvier et calcul du ratio de désendettement :

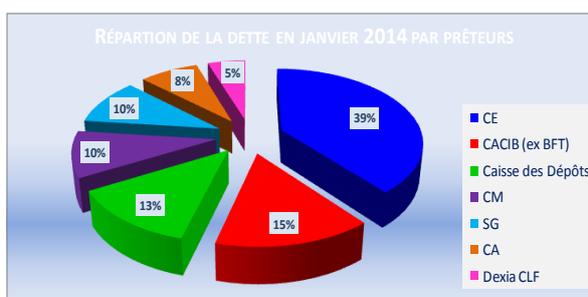
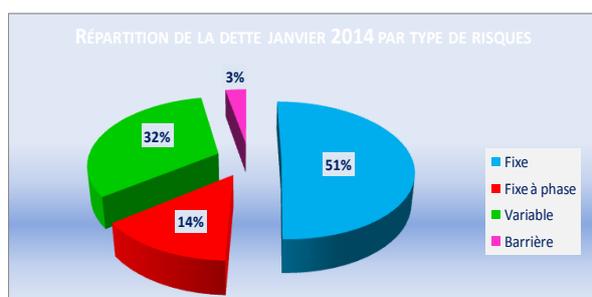
	CA 2011	CA 2012	BP 2013	BP 2014
Capital restant dû	19 021 857 €	22 369 671 €	28 271 310 €	26 785 533 €
Annuité en capital (*)	2 171 786 €	1 902 172 €	3 217 061 €	3 390 000 €
Annuité en intérêt (*)	532 871 €	471 346 €	800 000 €	820 000 €
Annuité totale	2 704 657 €	2 373 518 €	4 017 061 €	4 210 000 €
Ratio de désendettement ³	3,1	3,5	4,4	2,3

(*) hors CLTR

Au 1^{er} janvier 2014 la structure, sans risque, de la dette de la Ville se répartit comme suit : 65 % en emprunts à taux fixe et 35 % en emprunts à taux variable. Par ailleurs 97 % de la dette est en catégorie « 1A » de la charte GISSLER et 3 % en catégorie « 1B ».

Nos partenaires bancaires sont au nombre de 7 et 70 % du montant total de nos prêts sont financés par la Caisse d'épargne, le Crédit Agricole et la Caisse des dépôts et consignations.

Pour information, le taux moyen annuel de la dette est de 2,8 % et sa durée de vie résiduelle de 10,5 ans.



7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 → +8,7% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.1	0.9	0.86	0.93 →
Compte Administratif	1.3	0.8	-	-

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes. Il s'agit de :

- la subvention versée à Veolia pour les lignes de transport Résalys (Transdev) pour 792 K€ en 2014 (contre 742 K€ en 2013). La part correspondante au Pass local n'avait pas été inscrite au BP 2013 dans l'attente du résultat des négociations en cours avec le STIF,
- la subvention versée à Qpark pour le parking souterrain, place du Marché neuf, pour 80 K€ contre 60 k€ en 2013.

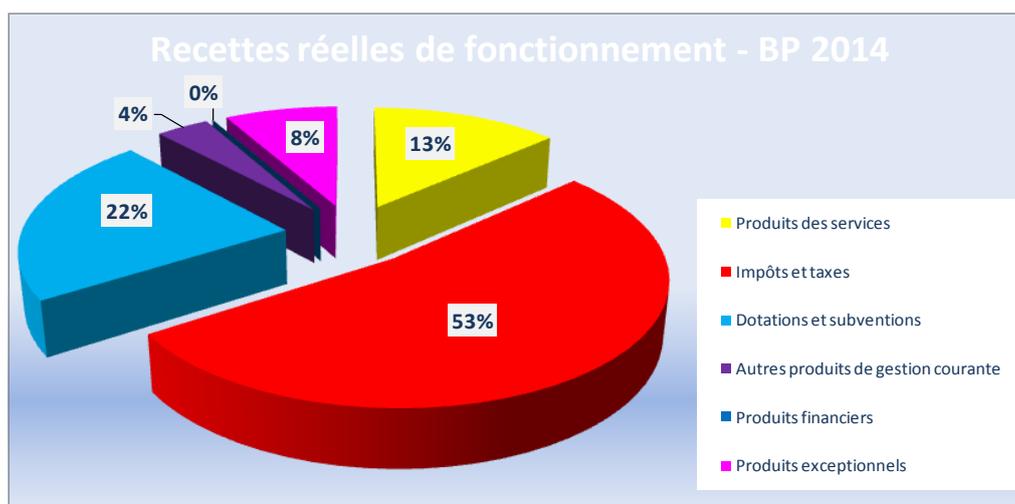
Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines etc...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

³ Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

VI. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2014 :

	BP 2012	BP 2013	BP 2014 Hors recettes exceptionnelles	BP 2014	Evolution BP 2014/BP 2013
70 Produits des services	9 495 451 €	9 684 671 €	9 742 615 €	9 742 615 €	+ 0,6 %
013 Atténuation de charges	166 000 €	137 000 €	76 700 €	76 700 €	- 44,0 %
73 Impôts et taxes	37 222 998€	36 973 354 €	38 264 376 €	38 264 376 €	+ 3,5 %
74 Dotations et subventions	16 424 454 €	16 488 532 €	16 329 025 €	16 329 025 €	- 1,0 %
75 Autres produits de gestion courante	2 375 696 €	2 638 114 €	2 739 224 €	2 739 224 €	+ 3,8 %
76 Produits financiers	850 €	850 €	6 000 €	6 000 €	-
77 Produits exceptionnels	33 000 €	64 850 €	66 680 €	5 866 680 €	-
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	65 718 449€	65 987 371 €	67 224 620 €	73 024 620 €	+ 10,7 %
		VARIATION 2014/2013 →	+ 1,88 %	+ 10,7 %	



2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

70 ➡ + 0,6% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	9.0	9.5	9.68	9.74 
Compte Administratif	8.9	9.5	-	-

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés en intégrant une hypothèse de progression moyenne d'environ 1,7% pour 2014,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

706 ➡ + 1,1 % en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	6.0	6.5	6.8	6.9 
Compte Administratif	6.3	6.8	-	-

On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- de la participation des familles pour la restauration scolaire pour 1,75 M€,
- les redevances de DBIC pour 1,23 M€,
- des activités périscolaires : garderie, études surveillées, centres de loisirs pour 1,22 M€,
- de la participation des familles pour les crèches pour 1,21 M€,
- de la participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,36 M€,
- des ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,61 M€,
- Les insertions publicitaires dans le journal de la Ville pour 0,20 M€,
- des activités des foyers pour les séniors pour 0,15 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions de cimetières, aux tournages de films, aux abonnements de bibliothèque...

708 ➡ - 1,8 % en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.6	1.4	1.38	1.36 
Compte Administratif	1.3	1.3	-	-

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 25 personnes,
- Service de soins infirmiers à domicile : 2 personnes,
- Syndicats intercommunaux : 4 personnes.

En charges, ces coûts sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

3. IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73

73 → + 3,5% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	30.0	37.2	37.0	38.3 →
Compte Administratif	39.2	38.7	-	-

La prévision de recette 2014 des impôts directs locaux, est calculée à partir des bases notifiées en mars 2013 :

- La prévision de réactualisation et de variation des bases des impôts directs représente + 1,2 M€ par rapport au BP 2013 (hypothèse retenue : + 1,3 % de revalorisation des bases),
- Les recettes de stationnement payant de surface prévues à 745 K€ pour 2014 contre 725 K€ en 2013,
- L'augmentation du produit attendu de la TEOM à 3,424 M€, soit + 49 K€ résultant uniquement de la progression des bases, le taux communal restant stable. Pour mémoire la notification 2013 s'élève à 3,327 M€,
- La prévision sur la taxe d'électricité à + 52 K€.

Enfin, concernant les droits de mutation à titre onéreux, compte tenu des baisses de transactions constatées à l'échelon national depuis 2012 et le peu d'élan de relance sur 2013 une prévision prudente des droits de mutation conduit la Ville à maintenir le niveau du BP 2013 malgré une prévision de réalisation 2013 se situant proche de 3 M€.

En effet, on peut noter, par observation du marché immobilier au 1^{er} semestre 2013, les tendances suivantes :

- Le 1^{er} trimestre 2013
 - o Le volume des ventes tous logements confondus a reculé de 16 % sur un an en Ile de France, et -27,6 % pour Saint-Germain-en-Laye,
 - o La correction sur les prix toujours en attente.
- Le 2^{ème} trimestre 2013
 - o La chute du volume des ventes s'est momentanément interrompue mais cette amélioration fragile reste à confirmer,
 - o Un prix qui continue de résister avec très légère inflexion (-1,8 % contre -0,9 % au 1^{er} trimestre).
- Le 3^{ème} trimestre 2013
 - o Une timide reprise des ventes : + 6% par rapport à l'an passé pour la même période. Peut être une confirmation que le point bas a été franchi au 1^{er} trimestre 2013,
 - o Une continuité dans la stabilité de l'évolution du prix.

Par ailleurs, alors que les dernières réformes sur les plus-values immobilières avaient contribué à geler le marché de l'investissement, l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre d'une fiscalité moins restrictive et d'un abattement exceptionnel d'imposition devraient permettre un élan des transactions et inciter les vendeurs à modérer le prix de leur bien.

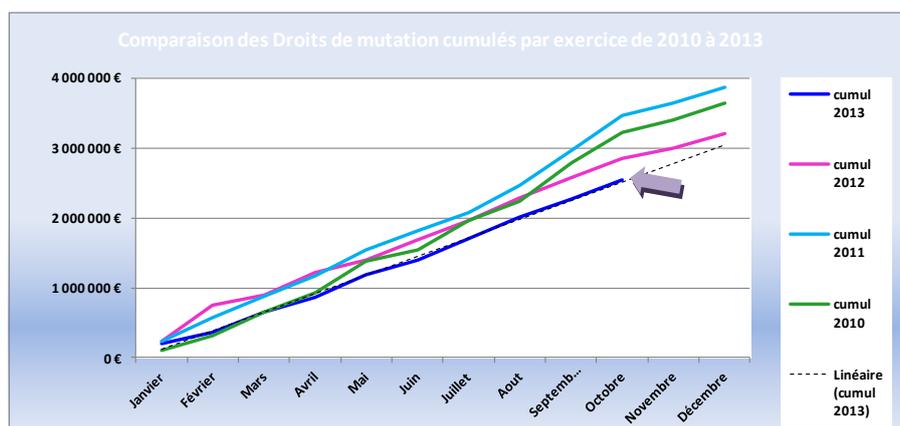
Sur ce dernier point, afin d'encourager les propriétaires à vendre et pour fluidifier le marché, le gouvernement a créé un effet d'aubaine : pour toutes les cessions réalisées avant le 21 août 2014 un abattement exceptionnel sur la plus-value de 25% sera pratiqué (hors résidence principale).

Toutefois la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) prévoit une baisse de 72 000 unités du nombre de transactions.

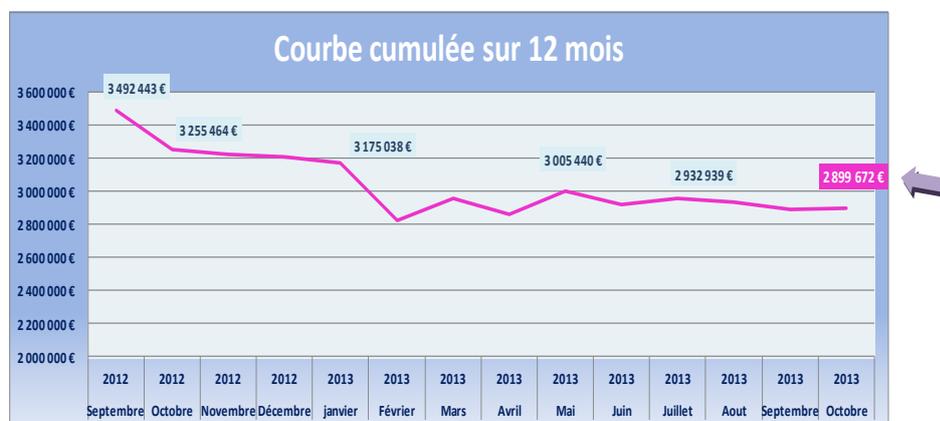
Pour toutes ses raisons, la Ville maintient son niveau d'inscriptions au compte 7381 (DMTO) au niveau du BP 2013 soit 2 M€.

Sur les graphiques ci-dessous on constate en 2013 :

- par comparaison aux trois exercices, une croissance des recettes très linéaire qui nous permet d'évaluer la Prévision Fin d'Année (PFA) dans une fourchette 2,85 M€ à 3 M€,



- en cumul sur 12 mois, l'inflexion permanente de la courbe, plus modérée au deuxième semestre 2013 mais qui continue sa descente.



Une fiscalité stable,
 Un maintien de l'ensemble des taux d'imposition,
 Une volonté réaffirmée de la Ville de préserver ses administrés.

4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

74  Effet Etat = 100 % de la baisse 2014 ➡ - 1% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	16.7	16.4	16.49	16.33 ➡
Compte Administratif	16.9	16.8	-	-

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est budgétée à 11,88 M€, en baisse de 2,8 % par rapport à la notification 2013 (12,22 M€), soit à un niveau de celle de 2004.

En 2014, l'enveloppe normée décroît de 3,3 % soit une baisse des dotations de l'Etat de 1,5 milliard d'euros (40,124 Md€ en 2014 contre 41,505 Md€ en 2013).

Cette nouvelle baisse prend en compte les éléments annoncés lors des discussions en loi de finances pour 2014 qui prévoit de faire porter l'effort de financement de la péréquation sur les villes à fort potentiel financier, ce qui est le cas de la Ville (1 325 €/hab. pour Saint-Germain-en-Laye en 2013 pour une moyenne de la strate de 1 316 €/hab.⁴ → soit + 9 € par rapport à la moyenne de la strate). Le montant de la DGF 2014 de la Ville ne sera connu qu'en début d'année prochaine, néanmoins, compte-tenu de ces éléments, il est prudent d'anticiper une baisse de celle-ci.



Pour mémoire, la DGF est composée comme suit :

- La « *Dotation de base* », elle est calculée par habitant et varie en fonction de la taille de la commune,
- La « *Dotation de superficie* », elle est calculée par hectare de la commune,
- La « *Dotation garantie* », elle est corrélée au potentiel fiscal par habitant de la commune,
- La « *Compensation perçue suite à la suppression « part salaire » TP et des baisses de DCTP* », elle correspond à l'ancienne compensation « part salaire » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP,
- La « *Dotation parcs nationaux et naturels marins* »

Au compte 7483, on retrouve toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonérations de l'Etat sur les quatre taxes directes locales soit 652 K€ au BP 2014 contre 673 K€ au BP 2013.

⁴ Sources : DGCL

5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

75 → + 3,8% en 2014	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	1.75	2.4	2.64	2.74 ↑
Compte Administratif	1.91	2.6	-	-

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement sont inscrites aux comptes **7572 à 7576**. En 2014, la ville percevra :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 1,13 M€ contre 1,11 M€ en 2013, 900 K€ en 2012 et 445 K€ en 2011,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou pour 317 K€ contre 300 K€ en 2013,
- Le nouveau contrat concernant la redevance chauffage a été attribué à la société DALKIA-ENERLAY. Le prestataire installera notamment une chaudière biomasse. Pour 2014 la redevance perçue par la Ville sur ce contrat s'élève à 294 K€ contre 234 K€ en 2013 et 70 K€ les années antérieures avec l'ancien prestataire.

Pas ailleurs, les revenus des immeubles perçus s'élèvent à 680 K€.

6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

76	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.0008	0.0008	0.0008	0.006 ↑
Compte Administratif	0.0006	0.0007	-	-

8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Une modification de la règle comptable permet de simplifier les écritures de cessions. Il n'y a plus de prévisions budgétaires à inscrire au titre des cessions immobilières ou foncières sur le chapitre 77. Celles-ci sont directement inscrites en section d'investissement au chapitre 024. En revanche, la réalisation figure encore sur ce chapitre ce qui explique les montants très conséquents inscrits au compte administratif. Ne restent sur ce chapitre que des produits comme les indemnités d'assurance.

77	2011	2012	2013	2014
Budget Primitif	0.034	0.033	0.065	5.87 
Compte Administratif	1.65	11.5 (*)	-	-

Ce poste enregistre en 2014 un produit exceptionnel liée au versement d'une avance sur boni de liquidation issu des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER.

(*) Pour mémoire le CA 2012 inclut l'achat/vente d'un immeuble rue Desoyer (6,3 M€).

VII. MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires.

Pour l'essentiel, ont été inscrits :

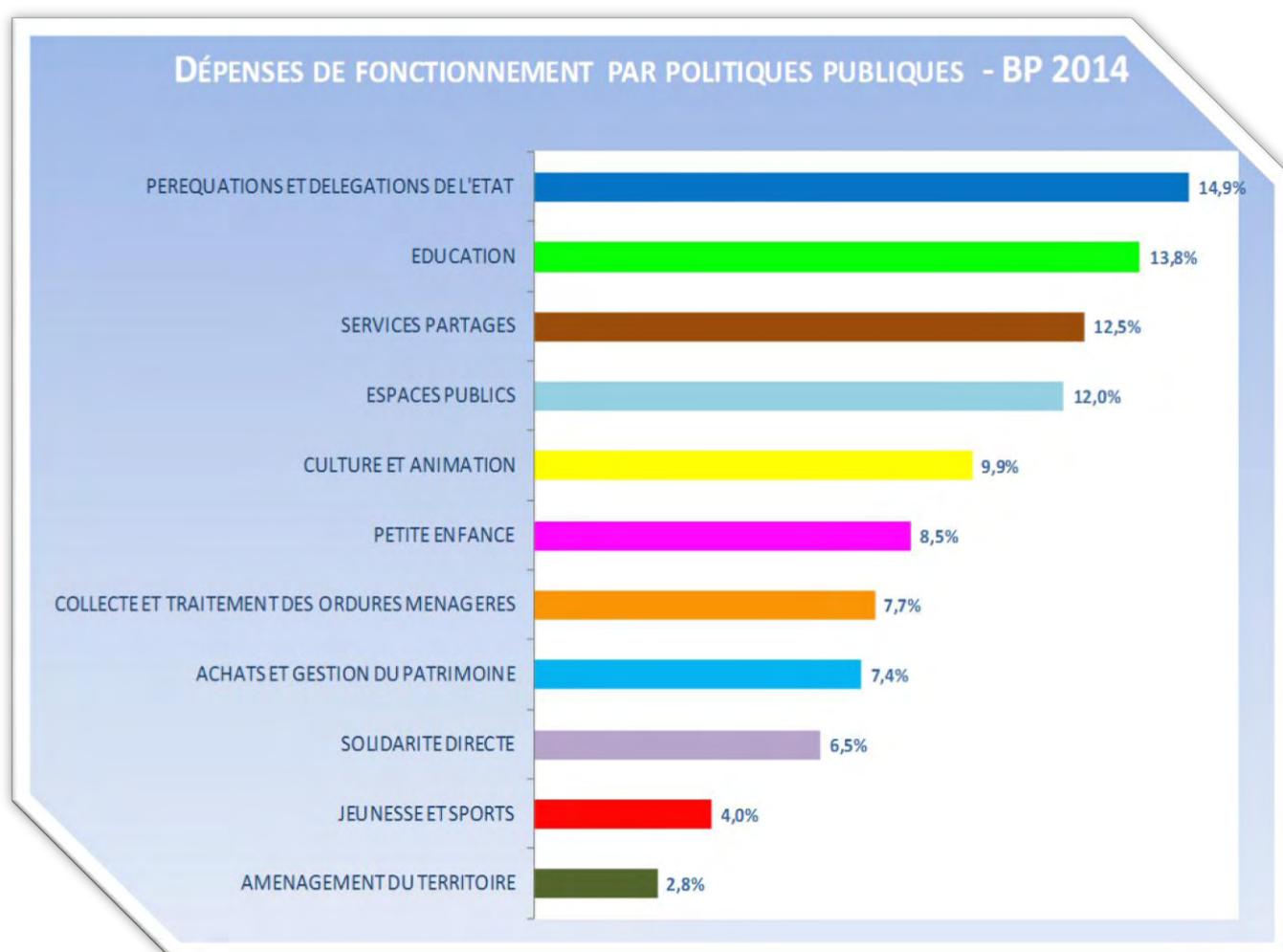
- Les amortissements des biens immobiliers pour 1,95 M€ contre 2,03 M€ au BP 2013,
- Le virement à la section d'investissement pour 8,9 M€ contre 3,6 M€ au BP 2013.
(voir page 14 et 27)

VIII. PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'Etat. A l'instar d'autres collectivités, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite, désormais, doubler la présentation du budget avec une vision par grandes politiques municipales.

Pour le Budget 2014 l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnements est réparti, masse salariale incluse, dans les 11 missions qui ont été optimisées entre 2012 et 2013. Elles regroupent 34 programmes et 124 actions.

EN DEPENSES

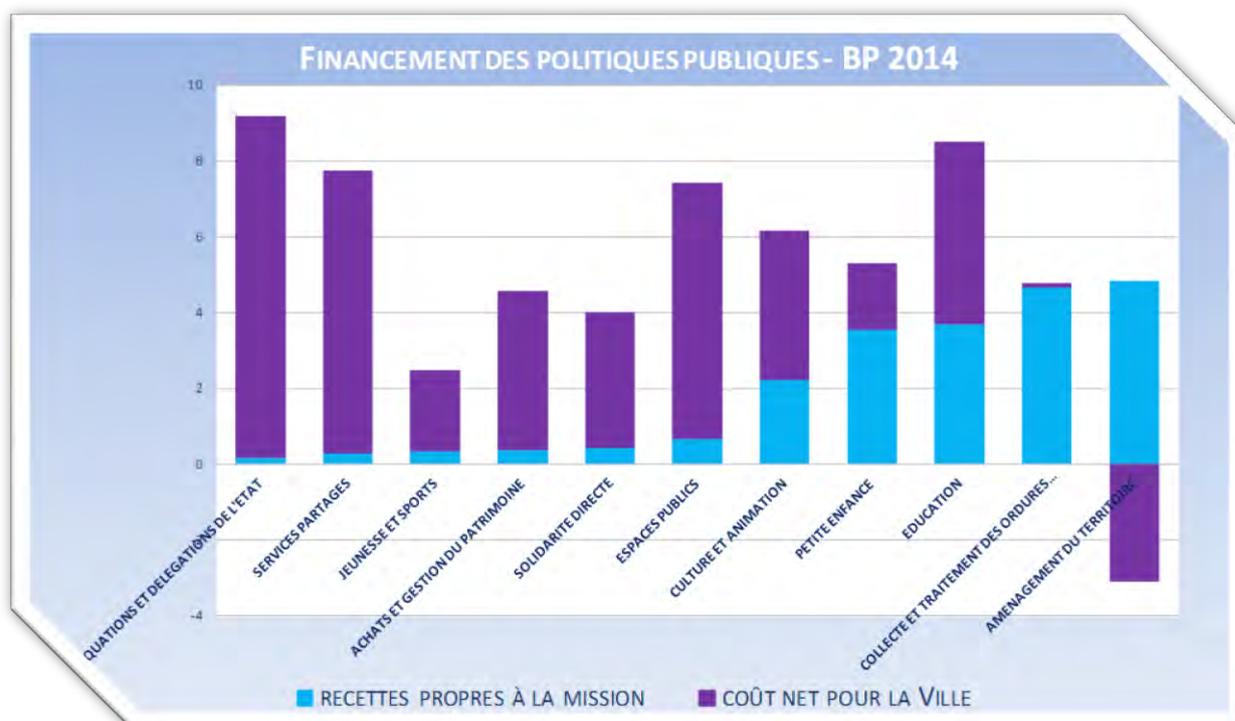
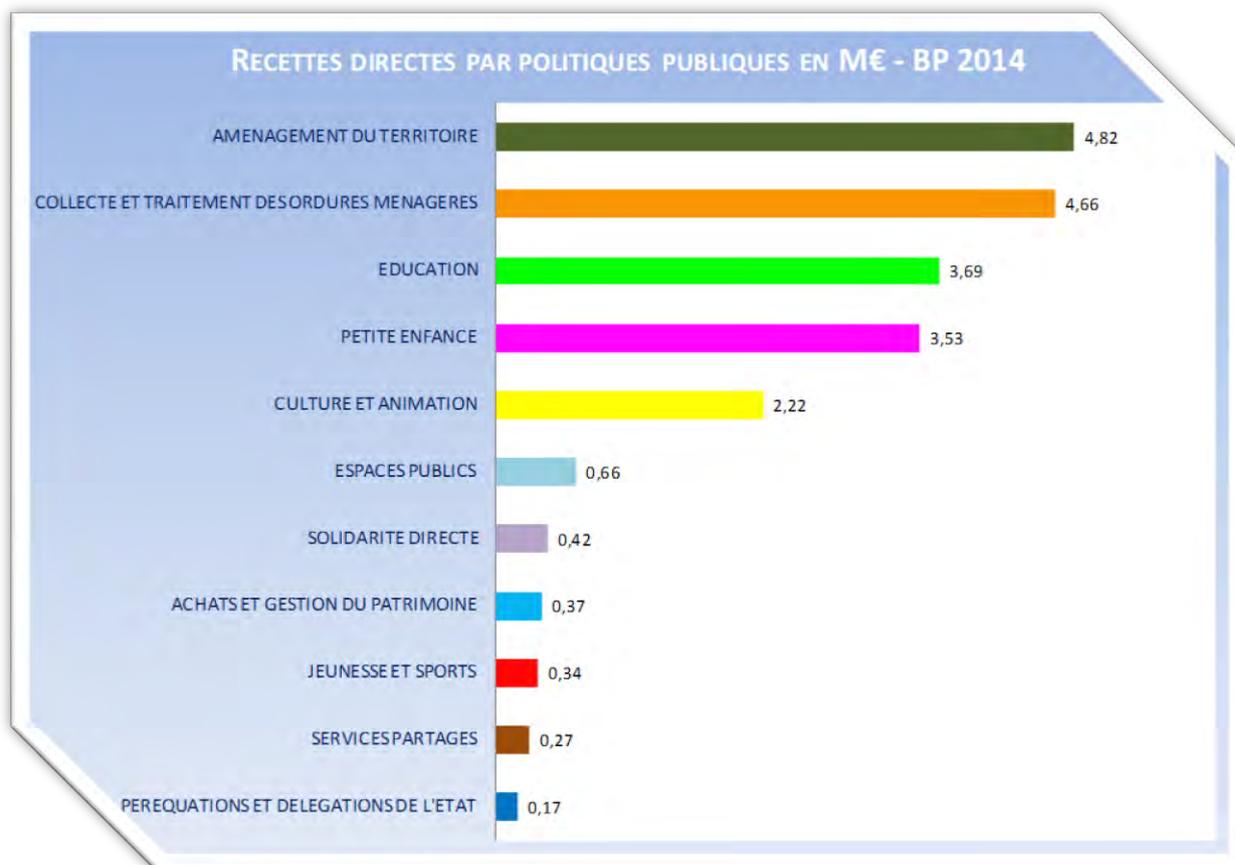


EN RECETTES

Les graphiques ci-contre permettent de visualiser :

- Graphe 1 : les recettes collectées et imputées directement à la mission exprimées en €,
- Graphe 2 : le coût net pour la Ville par mission. Ce coût est financé par les autres recettes de fonctionnement de la Ville (recettes fiscales, dotations ...)

EN RECETTES



1. MISSION SERVICES PARTAGES – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support de l'ensemble des services représente 12,5 % des charges de fonctionnement. Elle regroupe tous les services internes de gestion des moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 5 programmes.

SERVICES PARTAGES	BP 2013	BP 2014	Evolution
Gestion des ressources humaines	1.14 M€	1.23 M€	+ 7,8 %
Systemes d'information	1.01 M€	1.03 M€	+ 2,1 %
Gestion des finances	1.80 M€	1.80 M€	+ 0,4 %
Relations publiques	1.83 M€	1.71 M€	- 6,1 %
Direction générale	2.00 M€	1.95 M€	- 2,8 %
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	7.78 M€	7.73 M€	- 0,6 %

Gestion des ressources humaines

La principale augmentation de ce programme concerne la hausse des indemnités des élus due essentiellement à l'affiliation au régime de sécurité sociale (assujettissement à la totalité des cotisations de sécurité sociale) + 62 k€.

Systemes d'information

Sont gérés dans ce programme en coûts d'entretien et de maintenance : 400 ordinateurs, 100 imprimantes, 450 boites aux lettres électroniques, 25 serveurs physiques, 46 serveurs virtuels, 200 lignes téléphoniques, 500 terminaux téléphoniques et 150 lignes téléphoniques mobiles
Pour information, 11 bâtiments sont raccordés en fibre optique soit une longueur d'environ 10 kilomètres.

En 2014, la hausse de ce poste est due d'une part, à l'installation nécessaire de nouvelles lignes spécialisées dans la quasi-totalité des centres de loisirs et au CTM et d'autre part, aux augmentations réglementaires de masse salariale.

Gestion des Finances

La baisse des frais financiers (- 20 K€) compense la hausse réglementaire des frais de personnel.

Relations publiques

La forte baisse de ce programme en dépense (-114 k€) est due pour 97 % au changement de gestion du contrat concernant les insertions publicitaires dans le journal.

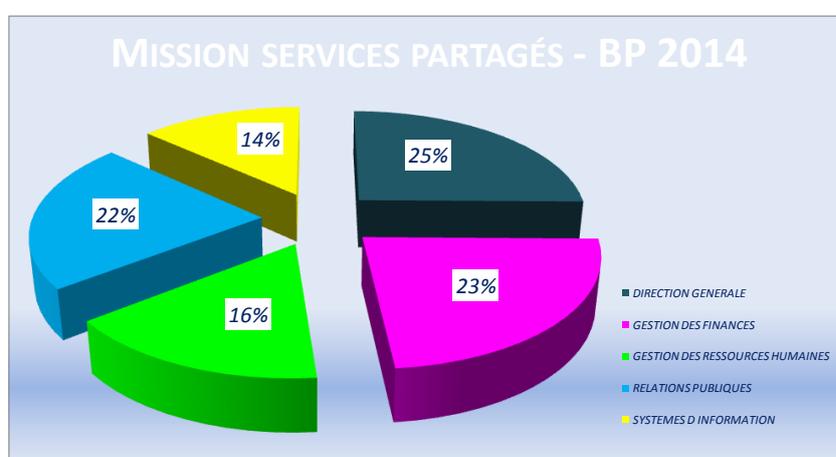
Désormais, les recettes versées par le prestataire sont nettes. La Ville ne se charge plus ni de la facturation et ni du recouvrement auprès des bénéficiaires de l'insertion.

Direction générale

Elle inclut les affaires juridiques et assurances, les archives et la masse salariale de l'ensemble des actions centralisées à ce niveau de l'organigramme.

La baisse de ce programme prévue au budget 2014 se justifie par :

- une part de masse salariale prise en charge sur le Budget Annexe d'Aménagement,
- la diminution des dépenses de préparation de l'intercommunalité Saint-Germain Seine et Forêt (refacturées au prorata).



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 3,5 %.

SERVICES PARTAGES	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.45 M€	0.27 M€	- 39,5%

Il s'agit essentiellement des recettes d'insertions publicitaires dans le journal de la Ville, de location de la salle multimédias et des tournages de films

BILAN

SERVICES PARTAGES	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	7.78 M€	7.73 M€
RECETTES	0.45 M€	0.27 M€
SOLDE	- 7.33 M€	- 7.46 M€

2. MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT- DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 14,9 % du budget de fonctionnement soit + 0,9 % par rapport au BP 2013. Elle comporte la part de la solidarité nationale versée par la Ville et les coûts de missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives. Ces programmes, dont les dépenses sont imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2013	BP 2014	Evolution
Péréquations	7.29 M€	7.90 M€	+ 8,4 %
Missions régaliennes et administratives	1.25 M€	1.29 M€	+ 3,3 %
TOTAL MISSION SERVICES PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	8.54 M€	9.19 M€	+ 7,6 %

Péréquations

Dans ce programme sont inscrites les atténuations de produits liées aux péréquations horizontales. La Ville, contribue à deux fonds de péréquations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

2014 est la quatrième année d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle qui place la Ville dans la posture de contributeur au titre du FNGIR à hauteur de 6,6 M€.

Ce prélèvement représente 11 % des dépenses de fonctionnement réelles totales
155,6 € / habitant

Mis en œuvre en 2013, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées pour lisser les inégalités des territoires.

Le projet de lois de finance pour 2014 confirme la montée en puissance du FPIC (+ 210 M€ soit un fonds national de 570 M€) et prévoit à nouveau la modification du calcul du prélèvement afin de renforcer ses effets péréquateurs. Pour Saint-Germain-en-Laye les impacts sont les suivants :

- le plafond appliqué aux prélèvements relevé à 13 % des ressources fiscales (11 % en 2013),
- le revenu par habitant renforcé dans sa pondération à 25 % dans l'indice du calcul du prélèvement (20% en 2013).

Cette contribution au FPIC pour 2014 est budgétée à hauteur de 1,295 M€ contre 0,686 M€ soit + 89 %. Il est à noter que l'entrée en intercommunalité minimise le prélèvement de la Ville qui aurait été de 1,8 M€ en tant que commune isolée.

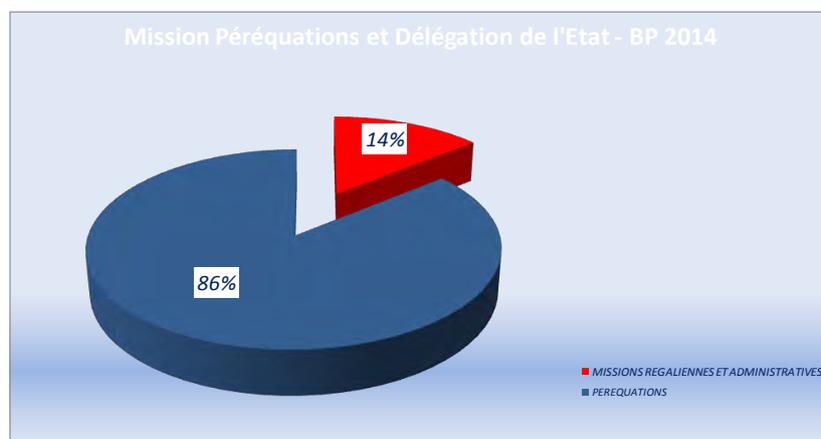
Ce prélèvement représente 1,8 % des dépenses de fonctionnement réelles totales
30,5 €/habitant

Missions régaliennes et administratives

Le BP 2014 intègre les frais (hors masse salariale) consacrés aux élections 2014 : 2 tours pour les élections municipales et un tour pour les élections européennes.

La masse salariale augmente de 2,8 % du fait des mesures réglementaires.

Les autres secteurs, état civil, recensement, cimetière et accueil du public, restent relativement stables.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,2 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 1,8 %.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.15 M€	0.17 M€	+ 13,1%

Il s'agit des recettes issues des ventes de concessions au cimetière ainsi que les taxes funéraires (105 K€), et des participations de l'Etat pour le recensement, les bornes biométriques et les élections (57 K€).

BILAN

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	8.54 M€	9.19 M€
RECETTES	0.15 M€	0.17 M€
SOLDE	- 8.39 M€	- 9.02 M€

3. MISSION ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 7,4 % du budget de fonctionnement. Elle est gérée en deux programmes qui présentent un budget global 2014 en augmentation de 3,4 %.

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Développement politique achat responsable	1.10 M€	1.16 M€	+ 5,4 %
Gestion et maintenance bâtiments municipaux	3.33 M€	3.42 M€	+ 2,8 %
TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	4.44 M€	4.58 M€	+ 3,4 %

Développement d'une politique d'achat responsable

La masse salariale augmente de 2,8 % du fait des mesures réglementaires.

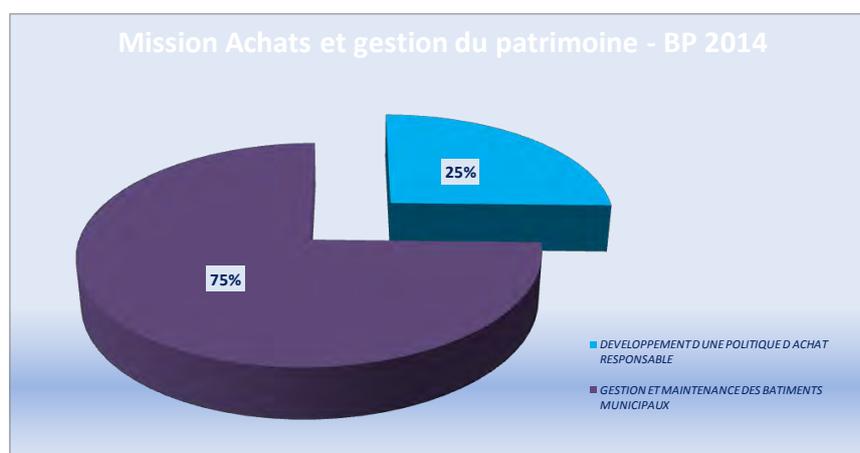
Par ailleurs, les coûts d'affranchissement et de reprographie sont en hausse de (+10 K€)

Les coûts d'entretien de la flotte automobile de la Ville (100 véhicules et 90 engins) sont maintenus au niveau de 2013.

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

La renégociation systématique de chaque contrat arrivant à échéance et la recherche de solutions optimisées permettent de dégager des économies sur les contrats d'entretien (-1,2 %) qui compensent partiellement la prise en compte des frais de nettoyage supplémentaires des nouvelles structures municipales en année pleine (Point d'accès au droit, centre de loisir Ampère et le gymnase des Lavandières).

Par ailleurs, le poste « impôts locaux » est budgété à la hausse (+ 3,7 %).



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 8 %.

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	0.34 M€	0.37 M€	+ 8,8%

Il s'agit des recettes issues des locations immobilières (299 K€) et des redevances perçues pour les antennes des opérateurs téléphoniques (68 K€).

BILAN

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	4.44 M€	4.58 M€
RECETTES	0.34 M€	0.37 M€
SOLDE	- 4,10 M€	- 4,21 M€

4. MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 2,8% du budget de fonctionnement, elle regroupe les actions d'aménagement et de développement du territoire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Urbanisme et droit des sols	0.70 M€	0.58 M€	- 16,7 %
Déplacements urbains	1.07 M€	1.21 M€	+ 4,7 %
Développement économique	0.01 M€	0.01 M€	+ 22,5 %
TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1.78 M€	1.72 M€	- 3,5 %

Urbanisme et droit des sols

Une part importante du budget de ce programme (92%) correspond à des coûts de personnel comptabilisés sur le Budget Annexe d'Aménagement soit -11 % en 2014.

Par ailleurs les postes : les études, frais de géomètre et les frais de fonctionnement courants du secteur sont en baisse.

Pour mémoire, les dépenses engagées et la part de masse salariale des agents travaillant tout ou partie pour le nouvel éco-quartier Pereire sont désormais prises en charges par le budget annexe d'aménagement.

Déplacements urbains

Les dépenses de fonctionnement liées au réseau de bus (792 K€) et au stationnement urbain (260 K€) représentent la quasi-totalité (94 %) du budget réservé à ce programme.

Afin d'optimiser les dépenses gérées en Délégation de Service Public notamment pour le chauffage, l'eau, et les parkings Pologne et Pompidou, le budget d'études est reconduit pour 70 K€.

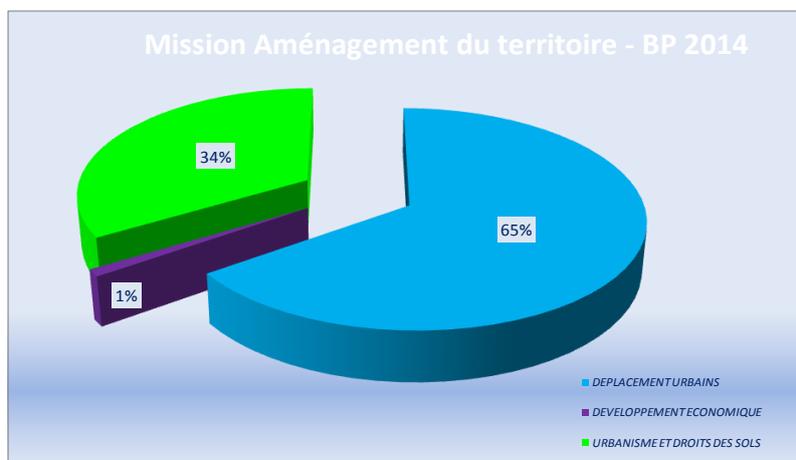
Il est rappelé que la masse salariale concernant ce programme est incluse dans la mission services partagés.

Développement économique

Le budget affecté à ce programme, permet dans le cadre du développement du secteur économique d'organiser des rencontres.

En 2014, le budget est en hausse de 3 K€.

Il est rappelé que la masse salariale concernant ce programme est incluse dans la mission services partagés.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 6,6 %.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Urbanisme et droit des sols	6.00 M€	2.63 M€	- 56,1 %
Déplacements urbains	2.14M€	2.19 M€	+ 2,6 %
TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8.14 M€	4.82 M€	- 40,8 %

En urbanisme et droit des sols, les recettes inscrites en budget d'investissement (55 %) sont réalisées en compte administratif en fonctionnement. Il s'agit des cessions immobilières de la Ville.

En déplacements urbains, il s'agit des recettes (45 %) de stationnement en surface et dans les différents parkings souterrains de la Ville.

BILAN

Le bilan de cette mission est excédentaire de + 3,1 M€ en 2014.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	1.78 M€	1.72 M€
RECETTES	8.14 M€	4.82 M€
SOLDE	+ 6.36 M€	+ 3.10 M€

5. MISSION ESPACES PUBLICS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 12 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle est l'un des axes principaux des services rendus à l'ensemble des administrés.

ESPACES PUBLICS	BP 2013	BP 2014	Evolution
Espaces verts	1.25 M€	1.31 M€	+ 5,5%
Eclairage public et mobilier urbain	1.17 M€	1.17 M€	+ 0,1 %
Entretien voirie	3.19 M€	3.23 M€	+ 1,1 %
Tranquillité	1.68 M€	1.72 M€	+ 2,7 %
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	7.29 M€	7.43 M€	+ 2,1 %

Espaces verts

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, qui procurent une grande qualité de vie aux Saint-Germanoises, est optimisé. Parmi les postes principaux de ce programme, on retrouve les travaux d'entretien : l'élagage et l'abattage d'arbres, le ramassage des feuilles, le désherbage, la mise en serre, la fourniture des graines, gazon, plantes et l'achat du petit outillage.

Ce poste est en progression du fait, principalement, des hausses tarifaires suite aux indexations des marchés et à l'ajustement de la masse salariale (hausses réglementaires).

Eclairage public et mobilier urbain

Globalement, les dépenses relatives à l'éclairage public, les illuminations de Noël et le mobilier urbain sont maintenues au niveau de l'an passé (+0,1 %).

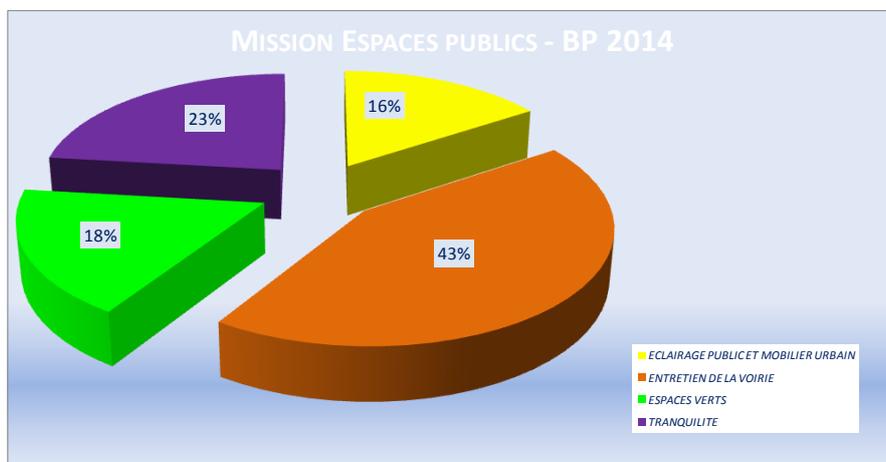
Entretien de la Voirie

Ce sont plus de 71 000 mètres linéaires de voirie qui sont entretenus par la Ville. L'optimisation des frais de fonctionnement liés à ce secteur permet de contenir le budget 2014 à + 1,1 %, tout en maintenant la qualité du service d'entretien et de nettoyage de la voirie, des hydrants et du marché.

Tranquillité

L'ensemble des dépenses concernant la Police Municipale et la vidéo protection est en hausse de + 2,7 %. Cette évolution résulte de l'ajustement de la masse salariale (hausses réglementaires et création d'un poste).

Le reste des dépenses : l'achat des tenues des agents, l'étalonnage des jumelles et des éthylotests ainsi que l'entretien des 21 caméras installées sur l'ensemble de la Ville reste stable.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,9 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 9 %.

ESPACES PUBLICS	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	0.64 M€	0.66 M€	+ 2,3 %

Les recettes concernent principalement les droits de voirie pour 0,55 M€.

BILAN

ESPACES PUBLICS	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	7.29 M€	7.43 M€
RECETTES	0.64 M€	0.66 M€
SOLDE	- 6.65 M€	- 6.77 M€

6. MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

7,7 % des dépenses de la Ville sont consacrées à cette mission essentielle afin de pouvoir assurer la collecte et le traitement des 20 000 tonnes de déchets ménagers, toutes catégories confondues, produits annuellement.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2013	BP 2014	Evolution
Collecte et location des bacs	2.37 M€	2.50 M€	+ 5,4 %
Traitement	2.17 M€	2.27 M€	+ 5,1 %
TOTAL MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	4.54 M€	4.77 M€	+ 5,2 %

Collecte

On entend par collecte, le ramassage d'un déchet et son évacuation jusqu'à son lieu de déchargement et/ou de traitement. A Saint-Germain-en-Laye, le ramassage a pour objet :

- les collectes en porte-à-porte :
 - des ordures ménagères résiduelles,
 - des déchets banals des industries et commerçants (DBIC) assimilables aux déchets produits par les ménages,
 - des encombrants,
 - des déchets végétaux et des sapins de Noël,
 - des déchets de marchés, foires et autres évènements.
- les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire :
 - des emballages ménagers recyclables et journaux-revues-magazines,
 - des emballages ménagers en verre alimentaire,
- il s'agit aussi de :
 - l'évacuation des déchets déposés à la déchetterie par les particuliers,
 - l'évacuation des déchets des services techniques déposés à la déchetterie des services municipaux,
 - la collecte des dépôts sauvages.

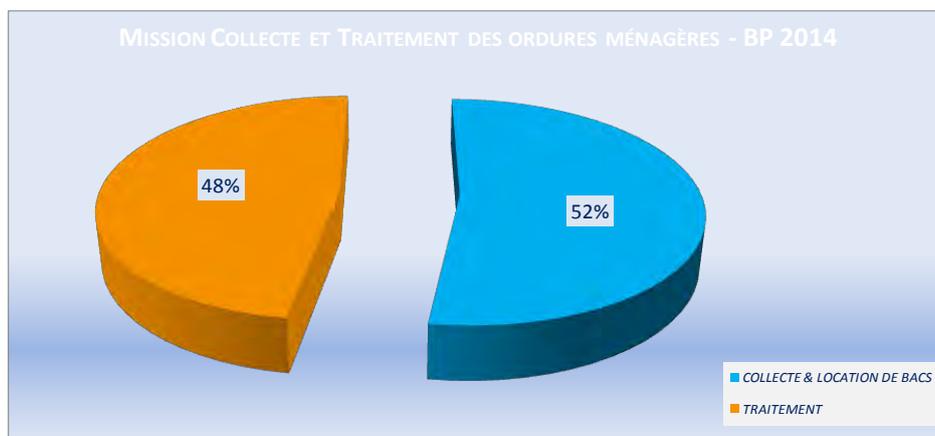
Ce poste est en forte augmentation, il passe de 2,37 M€ en 2013 à 2,50 M€ en 2014 soit + 5,4%. Ce surcoût résulte essentiellement d'une part, de la hausse du taux de TVA et des augmentations contractuelles et d'autre part, des progressions réglementaires des charges de personnel.

Le SIDRU a la compétence du traitement et facture ensuite la Ville pour ce service :

- des ordures ménagères résiduelles,
- des déchets banals des industries et commerçants assimilables aux déchets produits par les ménages,
- des encombrants,
- des déchets végétaux, des sapins de Noël,
- des déchets de marchés, foires et autres évènements.

La Ville, s'occupe, quant à elle de la gestion des déchets déposés à la déchetterie des services municipaux et à la déchetterie réservée aux particuliers.

La progression enregistrée sur ce programme concerne l'incinération (+5,1%) du fait principalement de la hausse de la TVA.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 6,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 99 %.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	4.56 M€	4.71 M€	+ 3,5 %

Les recettes inscrites, correspondent à la TEOM⁵ pour 3,424 M€ (dont le taux reste inchangé en 2014), et aux enlèvements de déchets banals industriels et commerciaux (DBIC) pour le reste.

BILAN

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	4.54 M€	4.77 M€
RECETTES	4.56 M€	4.71 M€
SOLDE	+ 0.02 M€	- 0.06 M€

⁵ TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (impôt local, assis sur le foncier bâti)

7. MISSION EDUCATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission, représentant 13,8 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, est l'un des axes principaux des services rendus aux familles.

EDUCATION	BP 2013	BP 2014	Evolution
Fonctionnement des écoles	4.43 M€	4.44 M€	+ 0,4 %
Restauration	2.29 M€	2.29 M€	- 0,2 %
Activités périscolaires	1.77 M€	1.78 M€	+ 0,9 %
TOTAL MISSION EDUCATION	8.48 M€	8.51 M€	+ 0,3 %

La Ville met à la disposition des enfants 9 écoles élémentaires, 10 écoles maternelles et 6 centres de loisirs. En moyenne, ce sont plus de 3500 élèves qui sont scolarisés dans les écoles primaires publiques à Saint-Germain-en-Laye chaque année.

Fonctionnement des écoles

L'évolution de ce poste concerne essentiellement les dépenses d'équipement, d'entretien courant et les fournitures scolaires ajustées par l'ouverture des 3 classes, et la masse salariale du fait des augmentations réglementaires. Ces hausses sont compensées partiellement par la baisse des coûts de transport scolaire.

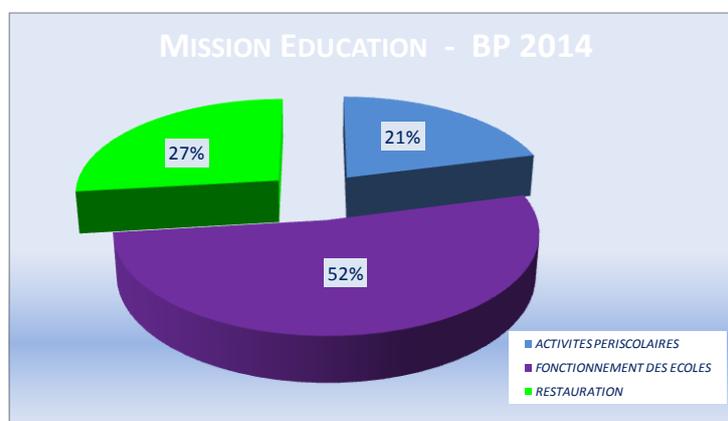
Restauration

Les achats de fourniture de repas représentent 30 % des dépenses de cette mission. La renégociation du marché permet de contenir ce poste malgré la hausse de fréquentation moyenne journalière des restaurants scolaires.

Activités périscolaires

La fréquentation des activités périscolaires (accueil du matin et du soir, étude surveillée et centres de loisirs) a progressé.

Ce programme pour 2014, dont la masse salariale représente 82%, augmente de 0,9 %.



 Ce budget n'intègre pas les incidences financières liées au changement des rythmes scolaires en septembre 2014.

EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 43,4 %.

EDUCATION	BP 2013	BP 2014	Evolution
Fonctionnement des écoles	0.33 M€	0.41 M€	+ 24,2 %
Restauration	1.75 M€	1.76 M€	+ 0,6 %
Activités périscolaires	1.24 M€	1.52 M€	+ 22,6 %
TOTAL MISSION EDUCATION	3.32 M€	3.69 M€	+ 11,0 %

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles pour 3 M€,
- Subvention de la CAF pour 266 K€,
- Subvention de l'Etat pour 195 K€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 38 K€,
- Participation des autres communes pour 91 K€.

Les autres recettes correspondent aux locations et au remboursement d'une quote-part du lait et des produits laitiers servis aux enfants.

BILAN

EDUCATION	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	8.48 M€	8.51 M€
RECETTES	3.32 M€	3.69 M€
SOLDE	- 5.16 M€	- 4.82 M€

8. MISSION PETITE ENFANCE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant représente 8,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

PETITE ENFANCE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Fonctionnement des crèches	4.18 M€	4.26 M€	+ 2,0 %
Restauration	0.22 M€	0.23 M€	+ 6,4 %
Subventions	0.78 M€	0.80 M€	+ 2,0 %
TOTAL MISSION PETITE ENFANCE	5.18 M€	5.29 M€	+ 2,2 %

Fonctionnement des crèches

La ville met à disposition des familles 13 établissements d'accueil du jeune enfant : 6 crèches, 4 multi-accueils et 3 haltes garderies. La gestion des 2 multi-accueils « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » est confiée à des délégataires.

Plus de 810 000 heures de présence d'enfants ont été enregistrées en moyenne annuellement.

L'augmentation de cette mission résulte essentiellement des hausses réglementaires de charge de personnel (+ 80 K€).

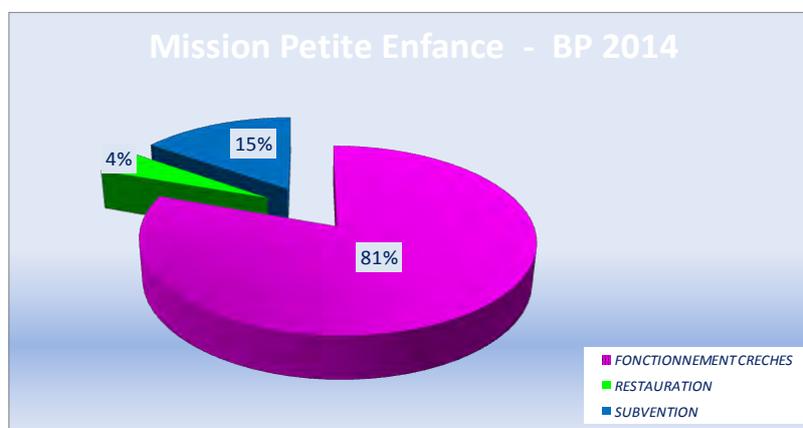
Ces variations sont partiellement compensées par la forte diminution du prévisionnel d'achat des 270 000 couches (-34 K€).

Restauration

Les achats de fourniture de repas sont en progression de + 6,4 % du seul fait des réévaluations contractuelles.

Subventions

Ce programme correspond aux subventions versées aux délégataires des crèches « Gramont » pour 378 K€ et « Comtes d'Auvergne » pour 394 K€.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 67 %.

PETITE ENFANCE	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION PETITE ENFANCE	3.53 M€	3.53 M€	+ 0 %

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 1,8 M€,
- Participation des familles pour 1,2 M€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 0,25 M€,
- Subvention de l'Etat pour 0,09 M€,
- Redevance de la crèche Gramont pour 0,15 M€,
- Autres 0,04 M€ dont remboursement d'une quote-part du lait et des produits laitiers servis aux enfants.

BILAN

PETITE ENFANCE	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	5.18 M€	5.29 M€
RECETTES	3.53 M€	3.53 M€
SOLDE	- 1.65 M€	- 1,76 M€

9. MISSION CULTURE ET ANIMATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission intègre tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, le musée ainsi que toutes les fêtes, salons et commémorations organisés à Saint-Germain-en-Laye. Elle représente 9,9 % du total des dépenses de fonctionnement réelles.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2013	BP 2014	Evolution
Enseignement artistique	1.71 M€	1.76 M€	+ 3,4 %
Création et diffusion artistiques	1.57 M€	1.56 M€	- 0,7 %
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.95 M€	0.97 M€	+ 1,9 %
Conservation et valorisation du patrimoine	0.18M€	0.19 M€	+ 2,3 %
Animation du territoire	1.61M€	1.67 M€	+ 3,1 %
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	6.00 M€	6.15 M€	+ 2,5 %

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy (CRD)

La quasi-totalité du budget du CRD (98%) correspond à des coûts de personnel. Cette masse salariale est répartie entre l'équipe administrative (6 agents) et les enseignants (36 professeurs et assistants). Pour information, l'activité du CRD se décompose comme suit :

- 29 professeurs de musique,
- 3 professeurs et 2 accompagnateurs de danse,
- 2 professeurs d'art dramatique.

L'augmentation du programme est due essentiellement aux hausses réglementaires de la masse salariale.

Le Théâtre

Le théâtre Alexandre Dumas propose une programmation de 53 spectacles diversifiés : théâtre, danse, musique, humour, spectacles pour jeune public. Certains sont organisés en partenariat, comme par exemple :

- le festival humoristique « antigel » avec le Conseil Général des Yvelines,
- l'Odysée en Yvelines avec le Centre Dramatique National de Sartrouville,
- le dispositif « Parcours Chorégraphique en Yvelines » avec le Conseil Général des Yvelines,
- des actions pédagogiques au profit des jeunes, le « projet Artistique et Culturel » avec l'Inspection Académique de Versailles.

Pour 2014, l'ensemble du budget est maintenu au niveau du BP 2013.

Les Bibliothèques

La mission des Bibliothèques, gratuites pour les jeunes Saint-Germainois de moins de 26 ans, est de développer la lecture et d'offrir un large accès à la culture par son accueil du public et des groupes scolaires, les prêts, les animations, les projets-phare, les rencontres avec des auteurs, les séances de lecture au foyer-club Berlioz, le club de lecteur et la bibliothèque à domicile.

L'augmentation du programme (+ 1,9 %) est due essentiellement aux hausses réglementaires de la masse salariale qui sont compensées partiellement par une diminution des coûts d'entretien.

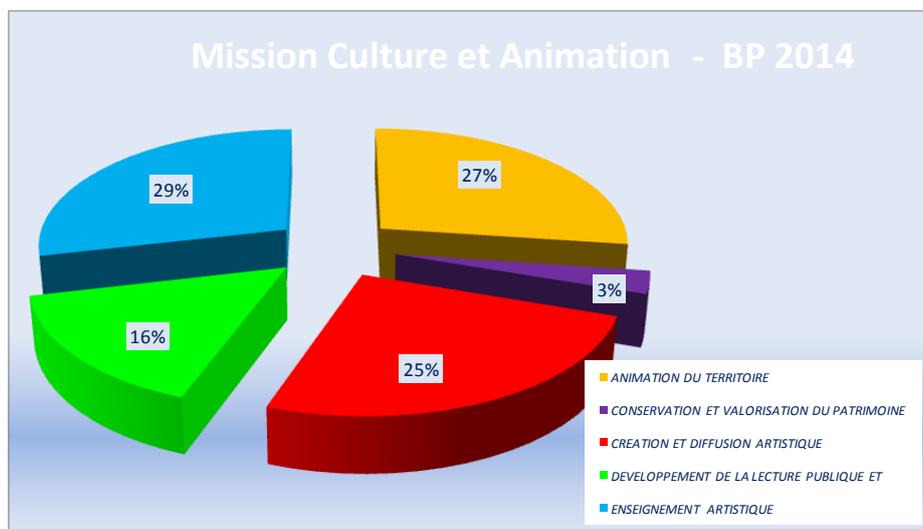
Le Musée (Collections municipales)

Pour 2014, seules les dépenses de personnel progressent (+ 2,8 %). L'ensemble des autres postes sont stables.

L'animation du territoire

Ce programme regroupe toutes les animations : jumelages, fêtes et salons, commémorations, fête des loges et subvention à l'office de tourisme.

Globalement ces actions sont en augmentation de 3,2 % pour prendre en compte les nouvelles mesures salariales et l'ajustement des dépenses de la fête des loges.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 3 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 37 %.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2013	BP 2014	Evolution
Enseignement artistique	0.56 M€	0.54 M€	-4,2 %
Création et diffusion artistiques	0.68 M€	0.70 M€	+ 1,9 %
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.10 M€	0.10 M€	+ 0 %
Conservation et valorisation du patrimoine	0.01 M€	0.01M€	+ 21,7 %
Animation du territoire	0.87 M€	0.87 M€	+ 0,7 %
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	2.22 M€	2.22 M€	- 0,1 %

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles et adhérents pour 1,049 M€,
- Fêtes des loges 814 K€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 157 K€,
- Subvention de l'Etat pour 89 K€,
- Locations de salles, expositions et concerts pour 76 K€,
- Autres pour 2 K€.

BILAN

CULTURE ET ANIMATION	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	6.00 M€	6.15 M€
RECETTES	2.22 M€	2.22 M€
SOLDE	-3.78 M€	- 3,93 M€

10. MISSION JEUNESSE ET SPORTS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 4 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs et l'organisation des manifestations Saint-Germainoises.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2013	BP 2014	Evolution
Animation jeunesse	0.77 M€	0.79 M€	+ 2,4 %
Pratique sportive	1.64 M€	1.70 M€	+ 3,8 %
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	2.40 M€	2.49 M€	+ 3,3 %

Animation jeunesse

La quasi-totalité du budget de ce programme (96%) concerne les subventions versées aux associations et les frais de fonctionnement (fluides, chauffage, eau...) de la CLEF. La subvention de cette dernière croît de 20 K€ en 2014.

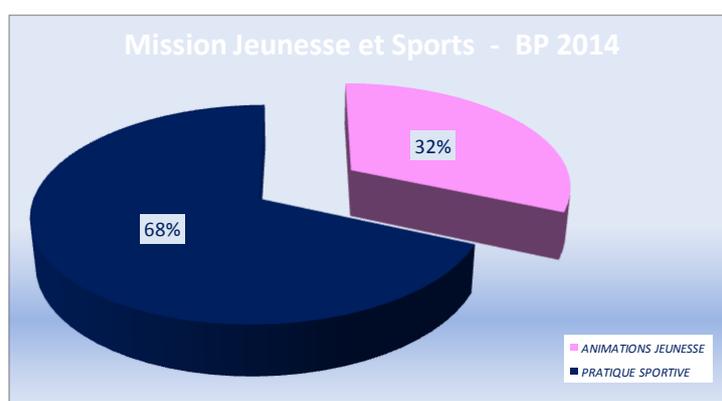
Pratique sportive

Afin d'encourager la pratique du sport et avec le précieux concours des associations, de nombreuses manifestations sont organisées annuellement par la Ville :

- Course contre la faim collège Debussy
- Paris Saint-Germain la course
- La Foulée Royale
- Tournoi des familles du tennis club des Loges
- Forum des sports
- Le challenge d'escrime
- Le tournoi de football
- La Corrida internationale de Saint-Germain
- Championnat national d'escrime juniors
- Course d'endurance des écoles
- Tournoi de rugby Jo Urquia
- La randonnée royale
- Les interclubs de judo
- Le coup de Jarnac
- Le Challenge Verrier de hockey
- Les triathlons des Virades et du téléthon

En plus de ces actions, la Ville soutient 20 associations sportives locales en leur versant une subvention dont le montant total est reconduit en 2014, soit 249 K€.

Hormis les charges de personnel qui augmentent (hausses réglementaires et création d'un poste de gardien pour le gymnase des Lavandières), l'ensemble des autres dépenses de ce programme est en légère baisse malgré les nouvelles charges de fonctionnement liées à l'ouverture du gymnase des Lavandières.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 14 %.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2013	BP 2014	Evolution
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	0.32 M€	0.34 M€	+ 3,6 %

Les recettes inscrites correspondent aux locations des structures sportives.

BILAN

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	2.40 M€	2.49 M€
RECETTES	0.32 M€	0.34 M€
SOLDE	-2.08 M€	-2.15 M€

11. MISSION SOLIDARITE DIRECTE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

6,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées aux actions menées dans le domaine de la solidarité directe. Cette mission regroupe plusieurs périmètres : l'action sociale, la gestion des clubs pour les séniors et la prévention.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Action sociale	2.14 M€	2.19 M€	+ 2,7 %
Séniors	0.89 M€	0.90 M€	+ 1,5 %
Prévention	0.90 M€	0.92 M€	+ 2,0 %
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTES	3.93 M€	4.01 M€	+ 2,3 %

Action sociale

La masse salariale qui représente 74 % des dépenses de fonctionnement augmente de 2,8 % en 2014 suite aux hausses réglementaires. Les autres dépenses de ce programme concernent :

- la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (500 K€ en 2014 contre 484 K€ en 2013),
- les actions menées par le Bureau Municipal de l'Emploi, les logements, la fête de la famille, les inhumations restent stables en 2014.

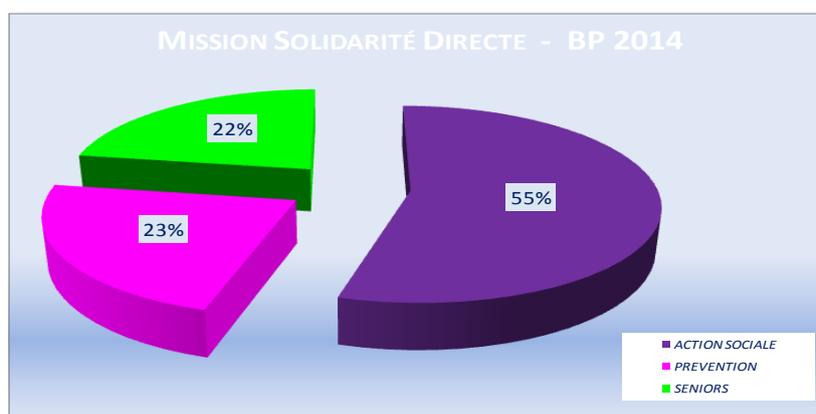
Séniors

A l'exception des augmentations liées à la masse salariale, l'ensemble du budget de ce programme est stable.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme (90%) concerne les subventions versées aux associations de prévention : l'association de prévention spécialisée des Yvelines (APSY), l'Agasec et la Soucoupe. La Ville a choisi de mener ses actions de prévention en collaboration avec des associations spécialisées dans ce secteur selon des axes définis conjointement. Le montant des subventions est reconduit pour 2014.

L'évolution des dépenses est due aux frais de fonctionnement en année pleine du Point d'Accès au Droit (PAD) ouvert en avril 2013 et aux évolutions réglementaires de frais de personnel.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,6 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 10,5 %.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2013	BP 2014	Evolution
Action sociale	0.09 M€	0.08 M€	- 3,8 %
Séniors	0.32 M€	0.32 M€	- 1.4 %
Prévention	0.01 M€	0.02 M€	+ 33.2 %
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTES	0.42 M€	0.42 M€	- 0,9 %

Les recettes inscrites correspondent aux participations des adhérents aux clubs séniors pour :

- les loyers et charges des foyers pour 163 K€,
- les repas pour 84 K€,
- les animations organisées pour 70 K€.

Les autres recettes correspondent aux revenus des immeubles gérés.

BILAN

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2013	BP 2014
DEPENSES	3.93 M€	4.01 M€
RECETTES	0.42 M€	0.42 M€
SOLDE	-3.51 M€	-3.59 M€



IX. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2014

Dans le cadre des objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par le « Grenelle de l'environnement », la Ville a fait le choix d'une croissance soutenable, d'un développement maîtrisé et de la préservation des ressources et des espaces naturels.

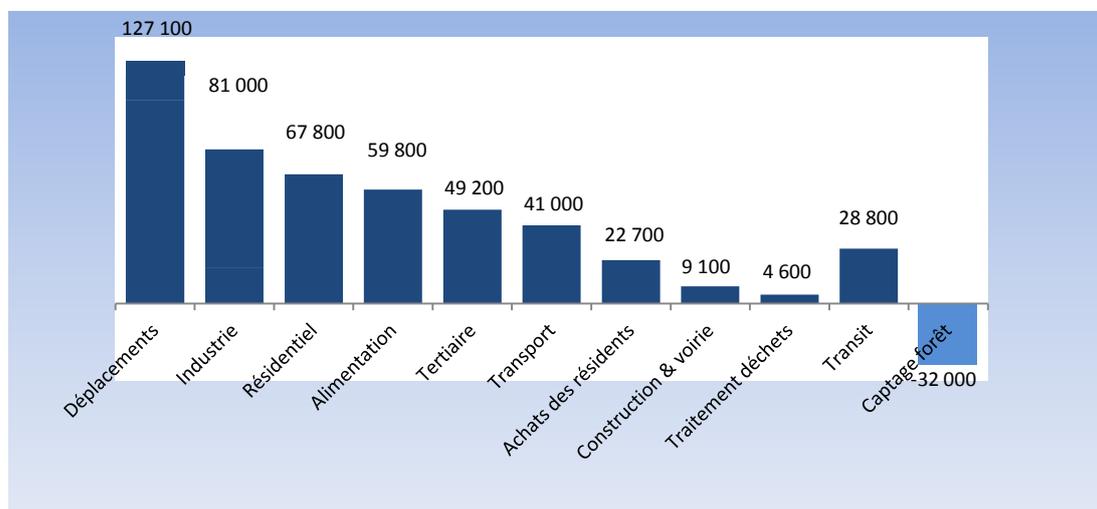
Pour faire suite à la « partie verte » du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal de novembre dernier, le budget 2014 accentuera l'effort fait jusqu'à présent par la Ville en matière de développement durable autour des quatre piliers du plan d'actions du Bilan Carbone : les déplacements, l'énergie et les fluides, la commande publique, les déchets.

Il est proposé de poursuivre ici l'exercice d'évaluation des mesures de développement durable qui seront maintenues ou mises en œuvre en 2014 par la Ville.

Le Bilan Carbone

En complément du Bilan Carbone « Patrimoine et Services », un diagnostic des émissions du territoire a été établi en 2013 et un plan d'actions sera finalisé en 2014 autour des quatre axes suivants (12 k€ inscrits au BP 2014) :

- Déplacements et logistique urbaine,
- Energie,
- Alimentation (filières courtes, lutte contre le gaspillage alimentaire, Plan de prévention des déchets ...),
- Achats.



Profil carbone de Saint Germain en Laye (en tCO₂e)

Gains attendus : contrairement au plan d'actions du volet « Patrimoine et Services », la Ville ne dispose pas de tous les leviers d'actions pour agir sur son territoire.

Néanmoins, elle pourra s'appuyer sur ce plan d'actions comme outil d'aide à la décision pour inciter les acteurs du territoire à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- 20 % d'économie d'énergie
- 20 % d'énergie renouvelable
- 20 % de réduction des gaz à effet de serre.

Le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement

La transposition de la directive européenne n°2002-49-CE en droit français donne le cadre et l'occasion d'une prise en compte du bruit par toutes les politiques publiques.

Le PPBE est un document réalisé en plusieurs étapes. La dernière se traduit en 2014 par l'élaboration d'un plan d'actions (BP 2014 : 5 K€)

1. AGIR SUR LES DEPLACEMENTS

Les déplacements représentent un axe fort de la politique de la Ville en matière de développement durable, car ils représentent l'un des postes les plus émetteurs en matière de gaz à effet de serre. Les actions de la Ville traduisent son engagement en faveur de la promotion et du développement des circulations douces au détriment des modes de transport utilisant des combustibles à base d'énergies fossiles.

Le schéma directeur vélo

Il permet d'éviter la création d'aménagements cyclables au coup par coup et pose comme objectif que les déplacements entre les quartiers puissent se faire en vélo, sur un itinéraire aussi continu que possible. Le projet de développement des pistes cyclables a été labellisé « réseau vert » en 2010 et soutenu par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Général des Yvelines pour sa réalisation sur trois années. Il s'agit de prolonger les 5,75 km linéaires (kml) existants par des bandes et pistes cyclables de 795 ml.



Depuis 2012 ce sont 12 kms de pistes et bandes cyclables ainsi que 5 kms d'axes partagés qui ont été créés et rénovés.



Dans le prolongement des années précédentes, en 2014, la ville consacrera 12 K€ pour améliorer le dispositif à disposition des cyclistes : signalisations horizontales, verticales, accroche-vélos...

Par ailleurs, un nouveau plan du réseau cyclable paraîtra tout début 2014.

Le stationnement des vélos

La Ville développe un maillage d'appui-vélos sur l'ensemble de son territoire, notamment aux abords des équipements publics de façon à sécuriser et encourager la pratique du vélo. Ainsi, en 2013, près de 432 places de stationnement de surface sont proposées pour les vélos, complétées par 106 places payantes dans le parking souterrain Vinci de la place Charles de Gaulle, et 380 supplémentaires, gratuites, dans le parking deux roues de la station RER qui sont disponibles au public depuis 2013.



L'encouragement à l'usage des bus

En vue de faciliter et d'encourager l'usage du réseau de bus, 40 points d'arrêt ayant au moins 50 montées de voyageurs par jour ont été équipés du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs fin 2012. Il permet aux usagers de connaître en temps réel les délais d'attente. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2012, des améliorations de l'offre de service ont été mises en place par le renforcement des lignes R1 et R2.

En 2012

- Renforcement de la ligne R1 en heures creuses du soir : augmentation de la fréquence de 20 à 15 minutes, et amplitude de fonctionnement plus étendue avec un dernier départ de la gare routière à 21h30,
- Renforcement de la ligne R2 en hyper pointe le matin entre le village d'Hennemont et la gare routière afin de résoudre le problème de surcharge régulièrement constaté.

En 2013

- Déviation R2 Nord via « Vieille Butte » et « Croix de Fer » les dimanches et jours fériés,
- Maintien des conditions actuelles du Pass Local : attribué gratuitement aux seniors,
- QR code et SMS+ pour le système d'information voyageurs,



- Déviation de la R1 via la rue St Léger (travaux Bel-Air),
- Déviation de la R2 via la rue St Léger (travaux gymnase des Lavandières),
- Création d'un arrêt de bus rue St Léger dans le cadre de la déviation de la R1.

En 2014, sont prévues les améliorations suivantes :

- Déviation de la R2 Nord via la rue de la Croix de Fer (tous les jours à partir de 10h40)
- Mise en place de contrôles conjoints dans les bus Veolia – PM



La participation financière de la Ville en 2014 est de 792 K€.

Optimisation du parc automobile de la Ville

Au fur et à mesure du renouvellement de la flotte municipale, la Ville s'équipe de véhicules décarbonés :

- En 2012, achat d'un véhicule utilitaire électrique pour les huissiers,
- En 2013, acquisition de deux véhicules électriques,
- Pour 2014, acquisition d'un véhicule électrique au SSIAD.

Par ailleurs, pour le reste de la flotte, une recherche de véhicules moins émetteurs est systématisée de façon à atteindre les objectifs du Grenelle dès 2014.



Faciliter le stationnement des véhicules électriques

Plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre afin de promouvoir l'usage de véhicules électriques, places de stationnement équipées de système de recharge électrique, vignettes véhicule électrique... En 2014 la Ville poursuivra ces actions d'encouragement.



L'une des trois places équipées au parking du château

2. AGIR SUR L'ENERGIE ET LES FLUIDES

Constructions et rénovations vertes

Le développement durable est tout d'abord pris en compte dans les opérations structurantes de la municipalité, telle que la crèche des Comtes d'Auvergne, la crèche du Bois Joli en 2011, la rénovation de la Maison des Associations en 2012, le gymnase des Lavandières en 2013 : un bâtiment exemplaire en termes de développement durable et le futur éco-quartier de la Lisière Pereire. Cette préoccupation est également intégrée dans les travaux de rénovation des équipements municipaux. Les projets suivants sont pris en compte dans le BP 2014 :

Le nouveau CTM

La construction d'un nouveau Centre Technique Municipal entre dans le cadre de la réglementation thermique 2012. De ce fait, la consommation du bâtiment devra être inférieure à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont prévues :

- Production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires,
- Production de chauffage par chaudière à bois à haut rendement,
- Respect des exigences minimales fixées par la RT 2012 en termes d'isolation, d'éclairage naturel, de comptage d'énergie, etc.
- Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs,
- Installation d'une centrale de traitement d'air double flux.

Gain estimé : 350 MWh soit une division par 2 par rapport à la consommation de l'actuel CTM. La première tranche de travaux est inscrite au BP 2014 pour 3 M€.

Réaménagement des locaux du PRES (aujourd'hui COMUE)

Les locaux de l'ancienne école Alsace, qui occupait une partie du bâtiment de la crèche Barratin, sont en cours de réaménagement afin d'accueillir la COMUE (Communauté d'Université et d'Etablissements).

Ce projet consiste en l'aménagement de 14 bureaux et 2 salles de réunion pour un effectif de 25 personnes. Les travaux budgétés à hauteur de 864 K€ au BP 2014 comprennent entre autres :

- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Remplacement et isolation de la couverture,
- Isolation des façades,
- Installation d'une centrale de traitement d'air double flux,
- Raccordement à la chaufferie de la crèche Barratin (chaudières à haut rendement).

Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Passy

Ces travaux vont permettre d'améliorer la performance énergétique et le confort thermique du Groupe Scolaire Passy par une campagne de remplacement des menuiseries extérieures. Elles sont en effet remplacées par des portes et fenêtres d'un coefficient de transmission thermique de 1,1 W/(m².K), ce qui correspond à des menuiseries hautement isolantes. Une première tranche de travaux a été réalisée durant l'été 2013. La deuxième tranche est inscrite au BP 2014 pour 150 K€.

Isolation des planchers du groupe scolaire Schnapper

Le Groupe Scolaire Schnapper présente plusieurs préaux dont la face supérieure n'est pas isolée, créant ainsi des planchers froids sur le niveau supérieur.

L'objectif de ces travaux est d'effectuer une isolation en sous face de ces différents préaux afin d'augmenter le confort thermique et de diminuer les consommations d'énergie.

Etudes pour restructuration et extension

Plusieurs sites seront le sujet de ces études réalisées par un cabinet spécialisé : l'école élémentaire Marie Curie, l'école élémentaire Bonnenfant, l'école élémentaire Giraud Teulon et le COSEC.

Ces études permettront notamment de planifier des travaux d'amélioration du comportement thermique du bâtiment.

Le futur éco-quartier de la Lisière Pereire

Dans le cadre de ce projet, la Ville s'est affirmée dans sa politique d'aménagements durables en signant le 29 novembre 2013 la « charte des EcoQuartiers ».

Pour 2014 est inscrit dans le budget annexe d'aménagements l'ensemble des éléments suivants:



- dossier de labellisation EcoQuartier et complément dossier « loi sur l'eau »,
- dépollution complémentaire du site,
- maîtrise de l'imperméabilisation d'un site en friche avec un objectif à 55 % (actuellement 10%),
- Nettoyage de la lisière de forêt et des sentiers forestiers avoisinants,
- Récupération et stockage des eaux pluviales en vue de leur réutilisation pour l'arrosage et/ou le nettoyage des espaces publics,
- Sensibilisation de la population à la démarche environnementale mise en place sur le quartier.

Actions menées au fil du temps en faveur des économies d'énergie dans la construction

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, la Ville accorde une bonification du COS, des hauteurs, de l'emprise au sol pour les bâtiments de très haute performance énergétique ou BBC, énergie o etc...

Par ailleurs, lors de la révision simplifiée du PLU de la zone de la Lisère Pereire, le stationnement résidentiel est passé de 2 à 1,4 places/logement pour restreindre l'usage des véhicules. Une mesure similaire a été prise pour le secteur tertiaire.

Programme Local de promotion des économies de la ressource eau

Dans la continuité des mesures prises pour ses propres activités, la Ville souhaite encourager la valorisation du potentiel d'économie d'eau des particuliers en assurant la promotion d'une sobriété des consommations et une adaptation des pratiques. Un budget de 6 K€ est inscrit en 2014.



Gains attendus : Encourager les usagers à récupérer l'eau de pluie. Par exemple, à Saint-Germain-en-Laye, pour une toiture de 100 m² en tuiles, il y a un potentiel moyen de récupération de 4,4 m³/an environ.

Thermographie de façades

En 2014, la Ville va réaliser une opération de thermographie de façade sur l'ensemble du territoire (35 K€ inscrits au BP 2014). Il s'agit de proposer aux usagers des compléments d'information sur l'état de l'isolation de leur logement et/ou local commercial, suite à l'opération de thermographie aérienne qui a eu lieu en mars 2012.

La restitution de l'opération se fera en partenariat avec l'Espace Info Energie de Carrières-sous-Poissy.



Gains attendus : Encourager les usagers à isoler leurs habitations.

Gestion des fluides

Depuis 2010, la Ville s'est engagée à optimiser sa consommation énergétique, notamment au travers de la réduction du nombre des serveurs informatiques. En 3 ans, la Ville a supprimé 31 serveurs physiques et est passée de 47 en 2010 à 16 aujourd'hui, soit une réduction de 65% du nombre de serveurs.

Par ailleurs, la Ville poursuit la modernisation de son parc informatique en programmant le remplacement de 50 ordinateurs de 5 ans et plus et d'imprimantes énergivores par du matériel à la norme Energy Star 5.0.

Toutes les nouvelles imprimantes permettent d'imprimer recto-verso et donc d'économiser du papier. Plus de 80% des imprimantes de la Ville sont désormais configurées en recto-verso par défaut.

Achat de matériel à énergie propre



Energies
solaire
et
électrique



En 2014, la ville acquerra un deuxième aspirateur de voirie électrique (15 K€) et complètera l'équipement de corbeille à compaction solaire (9K€).

Gains attendus : Limiter les nuisances sonores et les impacts des activités de la Ville sur l'environnement. Une poubelle à compaction solaire divise par 4 la nécessité pour les agents du service propreté de passer sur le point.

3. AGIR A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Se doter d'une culture de l'achat responsable

Un achat responsable est un achat de produits, de services ou de travaux qui, tout en ayant les mêmes qualités que les produits ou les services traditionnels, est plus respectueux de l'environnement, des conditions sociales et de la maîtrise des coûts globaux : achat de produits plus respectueux de l'environnement, charte pour des chantiers de voirie propres, réduction des emballages ...

L'approche environnementale est essentiellement utilisée pour les marchés publics, où les clauses et les critères permettent d'encadrer cette démarche.

La Ville encourage la consommation de produits BIO et issus de filières d'approvisionnement courtes dans les écoles et établissements de petite enfance de la Ville : les légumes issus de l'agriculture biologique s'ajoutent aux laitages issus de cette filière et déjà servis quotidiennement aux enfants et seniors.

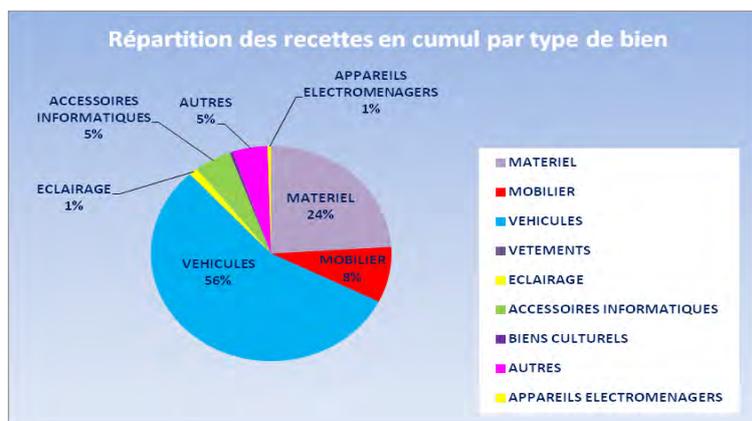
Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la prévention des déchets, les enfants des écoles primaires seront progressivement sensibilisés au gaspillage et au tri des déchets qui seront collectés par un prestataire, partenaire de l'entreprise de restauration, capable de procéder à la bio méthanisation de ces déchets (procédé entraînant une diminution considérable de la charge organique, donc de la charge polluante du déchet digéré, transformée en biogaz, énergie renouvelable substituable aux énergies fossiles)

En 2014, les prestations d'entretien d'espaces verts, de nettoyage des voiries, les travaux d'entretien des routes ou les achats de produits d'entretien seront renouvelés en y intégrant des spécifications et des critères environnementaux.

La Ville poursuivra également l'intégration dans ses marchés publics de la clause d'insertion sociale qui est un levier puissant d'insertion professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Capitalisant sur la mise en place de cette clause dans le cadre des opérations de requalification de la place des Rondes et d'aménagement du quartier Lisière Pereire, la Ville appliquera notamment ce dispositif pour les travaux de construction du nouveau centre technique municipal.

Au-delà de l'achat responsable, la revente des biens obsolètes de la Ville.

Depuis 2010, les services de la Ville vendent les biens devenus obsolètes sur la plateforme de courtage en ligne Agorastore.fr. Cette démarche permet de donner une seconde vie aux produits et matériels en permettant leur réemploi plutôt qu'en les mettant à la déchetterie.



Recettes réparties par type bien de l'ensemble des ventes Agorastore

En 2014, la Ville projette d'organiser une vente par trimestre.

4. AGIR SUR LES DECHETS

La Ville poursuit plusieurs objectifs conformes aux lois dites Grenelle I et II ainsi qu'aux engagements de la Région Ile-de-France pour la gestion des déchets, poste très émetteur de gaz à effet de serre. Les actions tendent à réduire les émissions dues aux traitements et à la collecte par la prévention des déchets produits sur le territoire de la Ville, en assurant la promotion du réemploi, du recyclage et de la réduction à la source. Elles privilégient aussi la mise en place d'une gestion domestique des biodéchets et une amélioration de la qualité des emballages recyclables collectés.

Certaines de ces études sont en cours depuis une ou plusieurs années. Les études inscrites au BP 2014 s'élèvent à 30 K€.

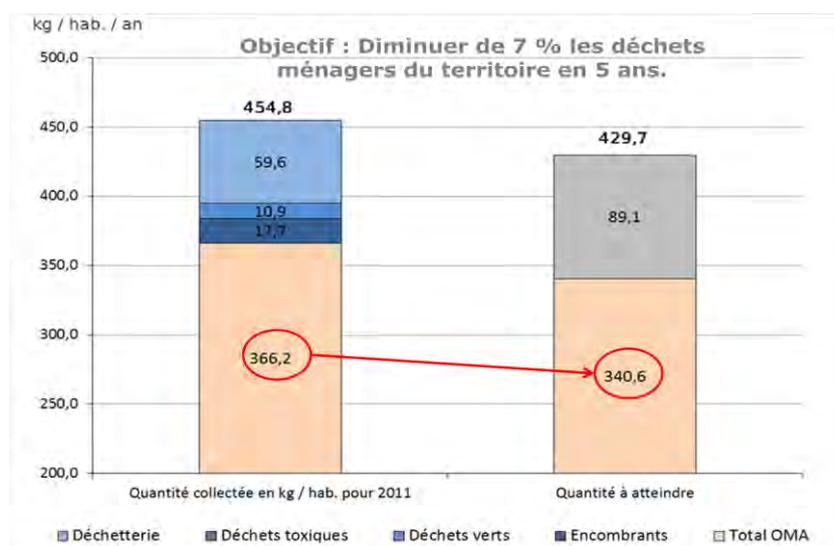
Programme Local de Prévention des Déchets

En juillet 2011, la Ville s'est engagée une nouvelle fois aux côtés de la Région Ile-de-France et de l'ADEME sur la voie d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce dispositif doit permettre à la Ville d'atteindre les objectifs des lois dites Grenelle I et II, qui imposent une diminution des déchets de 7 % en 5 ans.

L'année 2013 a été celle de l'élaboration du diagnostic du territoire et de l'élaboration du plan d'actions sur 5 ans s'articulant autour des grandes spécificités de la Ville : l'attractivité économique du territoire, l'importance du secteur de l'enseignement, la typologie de l'habitat, la richesse de la vie culturelle, sportive et associative.

En 2014, la Ville entre dans la mise en œuvre de son programme qui consiste à déployer les nouvelles actions identifiées, et poursuivre les efforts sur celles déjà engagées comme : la collecte des textiles usagés, le dispositif « STOP-PUB », le compostage en habitat pavillonnaire. Un budget de 13 K€ est prévu à cet effet en 2014.

Gains attendus : voir graphique ci-dessous.



Plan de compostage individuel

En mai 2011, la Ville s'est engagée dans un Plan de promotion du compostage individuel de trois ans, financé à hauteur de 50 % par la Région Ile-de-France et l'ADEME. L'objectif initial était de mettre en place 200 composteurs par an auprès d'utilisateurs volontaires.

La première opération de distribution a eu lieu au début du mois de novembre 2011. Dès la première année, l'objectif a été dépassé, puisque fin octobre 2012, 255 avaient été installés. A la fin de la deuxième année, au 15 octobre 2013, 458 composteurs étaient en place.

L'accompagnement du dispositif et les moyens de communication doivent permettre d'atteindre un taux d'utilisation des composteurs de 75 % au bout de 3 ans.



A la fin du printemps 2013, 7 résidences se sont portées volontaires pour s'engager dans une démarche de compostage dit « en pied d'immeuble » ou « collectif ». La Ville a donc choisi de les accompagner dans leur démarche et poursuivra cette action au cours de l'année 2014.

A cet effet un budget de 13 000 € est inscrit.

Pour information : Estimation des impacts 2013 : 46 T de déchets détournés de l'incinération, soit environ 8,92 T éq. CO2 évitées.



BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.



Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	263 234 €	Réelles	491 444 €
D'ordre	245 000 €	D'ordre	16 790 €
Total	508 234 €	Total	508 234 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de cette section proviennent de trois ressources :

La redevance d'assainissement : elle est assise sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement. Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement budgété au même niveau que 2013 soit 305 K€. Le taux de la redevance est maintenu à 0,13 €/m³ en 2014.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 129 500 €, sensiblement identique à 2013.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette de 42,4 K€.



Les dépenses de fonctionnement :

- Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles,...) pour un montant de 240 K€ contre 220 K€ en 2013,
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 245 K€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	353 002 €	Réelles	124 792 €
D'ordre	16 790	D'ordre	245 000 €
Total	369 792 €	Total	369 792 €

Recettes d'investissement :

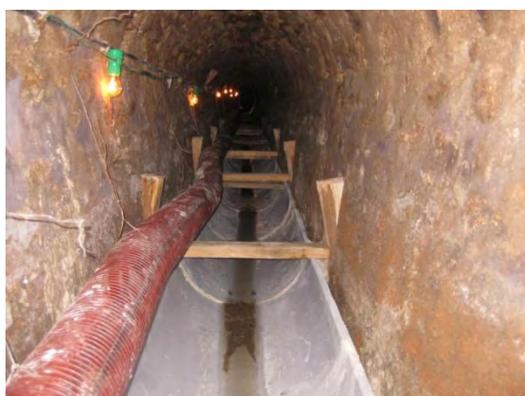
- Le FCTVA est prévu à hauteur de 55 K€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 245 k€,
- Il est prévu un nouvel emprunt de 69,7 K€.

Dépenses d'investissement :

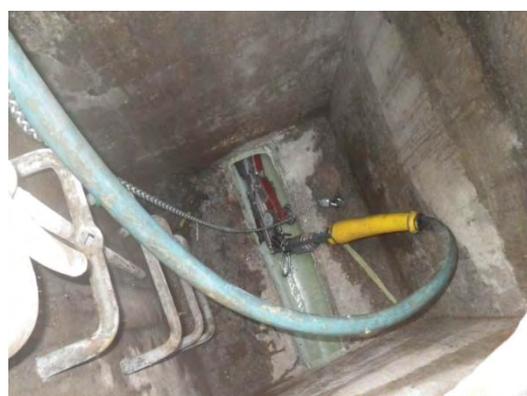
Pour 2014, le budget d'investissement sera consacré aux travaux et à la fin du financement des inspections des réseaux nécessaires pour l'étude diagnostic des réseaux (20 K€)

Les projets de travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement en 2014 sont :

Emplacements	Type de travaux	Montant
Rue de l'Ermitage	Chemisage	50 K€
Rue d'Ayen	Suite réhabilitation de l'ovoïde	100 K€
Rues diverses	Essai méthodologie réfection ovoïde < 1,60 m	50 k€
Rue diverses	Interventions d'urgence	100 k€



Réhabilitation d'un ovoïde



Chemisage d'un collecteur

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins à Domicile prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de pré-admission et assure la coordination avec les médecins.
Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité.
Elle assure, avec la Direction des Finances la préparation et le suivi du budget,
- 1 infirmière à 50 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 8h à 20h, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées ou grabataires. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

Pour 2014, le budget du SSIAD s'équilibre à la somme de 404 951 € en fonctionnement et 2 020 € en investissement, niveau de notification de l'ARS en 2013 :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	404 951 €	Réelles	249 721 €
D'ordre	2 020 €	Excédent reporté	157 250 €
Total	406 971 €	Total	406 971 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	2 020 €	Réelles	
D'ordre		D'ordre	2 020 €
Total	2 020 €	Total	2 020 €

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

Le budget d'aménagement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M14, qui a été créé le 30 mai 2013. L'ensemble des dépenses et recettes portant sur des opérations n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine, les écritures correspondantes sont comptabilisées en section de fonctionnement.

Pour mener à bien ce projet, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.



BP 2014	
Dépenses	Recettes
6 441 000 €	6 441 000 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

La totalité des recettes proviennent de la vente des terrains aménagés :

Au 2^{ème} trimestre 2014

- Les lots C, D et E : un ensemble immobilier de logements en accession libre et en coût maîtrisé,
- Lot A2 : une résidence mixte avec 100 logements étudiants conventionnés et 52 logements sociaux,
- Le lot A0, les bureaux du Siège Social Bose France et de son centre décisionnel européen,
- A3 : un immeuble intergénérationnel dédié à un EHPAD et une crèche privée.

Au 3^{ème} trimestre 2014

- Le lot A4, constitué d'un hôtel et d'une supérette

Au BP 2014, sont inscrits en ventes 6,441 M€ permettant l'équilibre des dépenses.

Si d'autres ventes sont réalisées, elles seront enregistrées en Compte Administratif conformément à la M14.

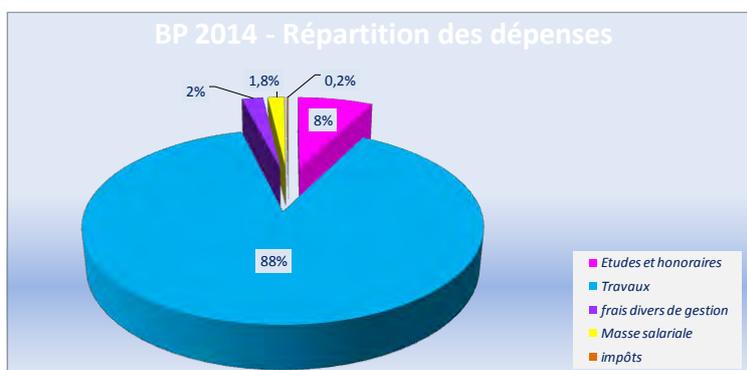


Avant démolition



La démolition intervenue à l'été et l'automne 2013

FONCTIONNEMENT - DEPENSES



Sont inscrits en études et honoraires 0,486 K€ qui correspondent aux rémunérations pour :

- la maîtrise d'œuvre,
- l'ordonnancement, le pilotage et la coordination assurés par le Bureau d'étude,
- le coordinateur sécurité et protection de la santé,
- le contrôle technique,
- l'AMO,
- l'architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,
- des études diverses : « label éco quartier » et « loi sur l'eau ».

Les travaux réalisés en 2014 sont inscrits pour 5,70 M€. Il s'agit des travaux de VRD pour :

- les dessertes ouest et est,
- l'aménagement de l'entrée de Ville le long de la RN 184,
- les aléas et imprévus.

La masse salariale est inscrite pour 108 K€.

Divers frais de gestion, locations, assurance, réception, publicité sont budgétés pour 182 K€ dont :

- Des frais de publicités : plaquettes de communication, invitations, panneaux d'exposition pour 20 K€,
- La location et l'assurance de la gare qui permettra de faire la « maison du projet » : exposition permanente 24 K€,
- Le remboursement des prestations de support effectuées par la Ville pour 50 k€,
- Les impôts estimés à 10 k€.



Quelques vues des projets d'architectes

Vers un éco-quartier,

Un projet d'envergure exceptionnelle sur une emprise foncière en lisière de forêt.

